

La Vie Communale



Saint Mars La Brière



Vers un renouveau...

Saint Mars
La Brière 

N° 0721 - Juillet 2021



Centre de vaccination

Édito	3	Vie sociale	18
Contacts et horaires		Centre de vaccination	
Vie municipale	4	Gala des séniors	
Départs et arrivée		Analyse des besoins sociaux	
Résultats élections		Centre communal action sociale	
Commémorations		Maison France Services	
Budget 2021		Epicerie solidaire	
Urbanisme & travaux	8	LARES	
Plan Centre bourg phase 3		Permanences centre social	
Planning travaux phase 3		Enfance et jeunesse	22
Maison médicale		Ecole maternelle Les Hauts Champs	
Mur école élémentaire		Ecole élémentaire Claude Chappe	
Route des Loudonneaux		Fresque murale	
Proximité	11	Tarifs restauration scolaire	
Journée citoyenne		Repas à 1 €	
Accueil des nouveaux arrivants		Loi Egalim	
Boîte à idées		Séjours d'été	
Autorisation travaux et rénovation		Vie Culturelle	26
Commerces et activités		Bibliothèque	
Ruches		Cinéma	
Animaux errants		Saison culturelle	
Effarouchement pigeons		Actualités Espace du Narais	
Incivilités		Vie intercommunale	28
Troubles de voisinage		PLUi	
		Fibre optique	
		Gaz – nouveau compteur	
		Syalorm	
		Associations	34
		Informations et services	41

Saint Mars La Brière - La Vie Communale, Juillet 2021.
 Imprimé à 1500 exemplaires.
 Directeur de la publication : Patrice VERNHETTES
 Photos : Mairie et associations
 Conception graphique : eticc.fr | Impression : Numeriscann.



Édito

Vous le vivez au quotidien, la crise sanitaire mondiale qui nous touche a bouleversé notre vie à tous et durablement. En effet la vie d'« hermite » à laquelle nous ont contraints les confinements successifs vécus, n'est pas propice à l'épanouissement de chacun.

Je sais qu'ici et là, dans notre commune des habitants ont fait preuve de solidarité et d'entraide vis-à-vis de leurs concitoyens ou de leurs proches. Je les en remercie et je les invite à continuer en respectant toujours les consignes de sécurité sanitaire.

Elus de notre commune de St Mars, nous avons mis en place quelques dispositifs pour aider les plus fragilisés d'entre nous (visites à domicile...), pour soutenir l'ensemble de nos concitoyens, et nos commerçants (bons d'achat).

Pour sortir de cette crise sanitaire, même si ce n'est pas la panacée aux yeux de tous, la vaccination reste à ce jour (quand j'écris ces lignes : 12 mai) la seule solution qui puisse nous apporter une amélioration dans notre façon de vivre et nous permette de retrouver une vraie vie en « société »

Pour cela, le centre de vaccination provisoire ouvert mi-avril salle des Châtaigniers, permettra de nous protéger contre ce terrible virus. Ce centre est le centre de vaccination de notre Communauté de communes du Gesnois Bilurien (23 communes). Son organisation, pilotée par la commune de Saint Mars la Brière, représente un travail important de mise en place pour l'élue responsable mais permet une plus grande proximité pour tous nos concitoyens. Nos aînés, de 75 ans et plus, ont été les premiers à bénéficier d'un vaccin. Nous pourrions toutes et tous être vaccinés dans les semaines ou les mois qui viennent.

Dans ce contexte difficile et compliqué la vie continue malgré tout :

Vous avez pu voir sur notre commune, depuis quelques mois, les véhicules de la société ALQUENRY chargée par le département de déployer le réseau de la fibre optique dans le bourg.

Une campagne de capture des animaux divagants (chats ou chiens) est en cours ainsi qu'une opération d'effarouchement des pigeons, prévue quant à elle, à l'automne.



Parallèlement à toutes ces actions, vos élus travaillent sur les projets de la commune : le chantier du centre bourg (phase 3), la restauration du mur d'enceinte de l'école élémentaire ainsi que celui du cimetière, la maison médicale, les futurs commerces, etc... Vous en trouverez le développement dans les pages de ce bulletin.

En attendant j'espère que nous reviendrons rapidement à un mode de vie qui nous permettra d'assister à nouveau à des spectacles, qui nous permettra d'organiser des festivités, qui nous permettra de nous retrouver en famille ou avec des amis bref..., de renouer avec une vraie vie sociale.

Je vous souhaite à toutes et tous un bon été et une bonne rentrée.

Portez-vous bien.

Patrice Vernhettes
Votre Maire

Votre mairie Contacts et horaires

36 Rue de Paris
72470 Saint-Mars-la-Brière
☎ **02 43 89 70 23**
✉ **contact@smlb.fr**
🌐 **www.saint-mars-la-briere.fr**

LUNDI

14h - 17h30

MARDI

9h - 12h

15h - 18h

MERCREDI / VENDREDI

9h - 12h

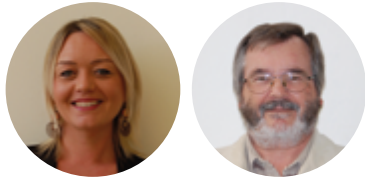
15h - 17h30

JEUDI / SAMEDI

9h - 12h

Vie municipale

Départs et remplacements au sein du conseil municipal



Mme Sophie SLIVINSKY, Conseillère Municipale, a démissionné ; elle est remplacée par M. Roger DROUET Conseiller Municipal.



M. Jean-Claude RIBOT, 6^{ème} Adjoint au maire, a démissionné ; il est remplacé par Mme Linda ESNAULT Conseillère Municipale.

Mouvements au sein du conseil communautaire



M. Jackie SURUT, Conseiller Communautaire a démissionné ; il est remplacé par M. Jean-Claude CHESNEAU.

Mouvements de personnel

Départ en retraite

M. CHASLES notre Directeur Général des services fait valoir ses droits à la retraite et quitte notre collectivité. Il a été recruté en 2012 pour encadrer l'ensemble des agents de la commune, fonction qu'il a remplie jusqu'à son départ. Nous lui souhaitons une agréable retraite.



Arrivée

Mme Anne-Marie ENGEL vient d'être recrutée pour remplacer M. CHASLES comme Directrice Générale des services. Elle est issue de la fonction publique d'état. Elle exerçait auparavant les fonctions de responsable administrative au sein de l'Université du Mans. Nous lui souhaitons la bienvenue à Saint Mars.

Résultats des élections départementales et régionales

2^{ème} tour de scrutin - Départementales du 27 juin 2021

Inscrits	2032	
Votants	621	30,56%
Blancs	14	2,25%
Nuls	15	2,42%
Suffrages exprimés	592	95,33%

Listes	Voix	%
Mme LE CONTE - M.TRIFAUT Majorité Départementale	252	42,57%
Mme LEMEUNIER - M. VERNHETTES Rassemblement de la gauche, des écologistes et des républicains	340	57,43%

2^{ème} tour de scrutin - Régionales du 27 juin 2021

Inscrits	2032	
Votants	624	30,71%
Blancs	24	3,85%
Nuls	11	1,76%
Suffrages exprimés	589	94,39%

Listes	Voix	%
L'ÉCOLOGIE ET LA GAUCHE ENSEMBLE, SOLIDAIRES et CITOYENNES. LISTE D'UNION DES ÉCOLOGISTES ET DE LA GAUCHE - M. Matthieu ORPHELIN	163	27,67%
LA RÉGION DE TOUS LES PROGRÈS - M. François de RUGY	32	5,43%
UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE Mme Christelle MORANÇAIS	281	47,71%
POUR UNE RÉGION QUI VOUS PROTÈGE - Liste soutenue par le Rassemblement National - M. Hervé JUVIN	113	19,19%



Commémoration du 8 Mai 1945

Commémoration du 11 Novembre



Chaque 11 Novembre, nous célébrons à la fois l'Armistice du 11 Novembre 1918, la Commémoration de la Victoire et de la Paix et l'Homage à toutes les Morts pour la France des conflits anciens ou actuels, qu'ils soient civils ou militaires. Ce 11 Novembre 2020, la situation sanitaire et les mesures de confinement ont, à nouveau, bousculé les traditions. C'est au cours d'une cérémonie restreinte que les autorités présentes ont rendu un hommage aux victimes de la première guerre mondiale. Une gerbe a été déposée au Monument aux Morts. 🇫🇷



Le 8 mai 1945, les Alliés remportaient la victoire sur l'Allemagne nazie, signant ainsi la fin de la Seconde Guerre mondiale. La France met un point d'honneur à célébrer cet événement.

La commémoration du 8 mai 1945 a pris, cette année encore, une dimension toute particulière, crise sanitaire oblige. Cette cérémonie s'est déroulée dans un format restreint et en respectant strictement les mesures de distanciation. Nous avons espéré pouvoir nous retrouver avec un public.

Après avoir déposé une gerbe au Monument aux Morts pour respecter le devoir de mémoire, les autorités se sont rendues au cimetière pour un hommage face à la tombe du soldat inconnu. 🇫🇷

25 Juin 2021 : Un hommage plein d'émotion !

Il y a 50 ans, trois de nos jeunes Briérois, Isabelle, Didier et Régis perdaient la vie dans l'accident de leur car scolaire. En cette fin d'année scolaire, le 25 juin 1971, le car heurtait le trottoir du Pont du Bourray et basculait dans la rivière. Cette journée reste à jamais gravée dans les mémoires des rescapés, des familles, des amis et de nous tous. Ce drame a profondément marqué notre Commune et les environs.

Lors de cette cérémonie d'hommage aux victimes, sur place, en présence des familles, amis..., une gerbe de fleurs a été déposée au pied de la plaque commémorative et chaque personne présente a pu jeter une rose blanche dans la rivière. Une manière symbolique de faire vivre à jamais la mémoire de nos trois jeunes Briérois. 🇫🇷



Finances

Le budget 2021

L'exercice financier de notre commune s'est soldé, au 31/12/2020, par un excédent de fonctionnement de 665 000 €, rapporté à un budget d'exécution de 1 817 000 € en dépenses et de 2 482 000 € en recettes.

Ce résultat permet de rembourser le capital de la dette (145 000 €) et assure une dynamique pour poursuivre et amplifier les investissements nécessaires à l'attractivité de Saint-Mars la Brière, tant pour l'entretien de ses équipements (écoles, salles, voirie..) que pour les futurs projets.

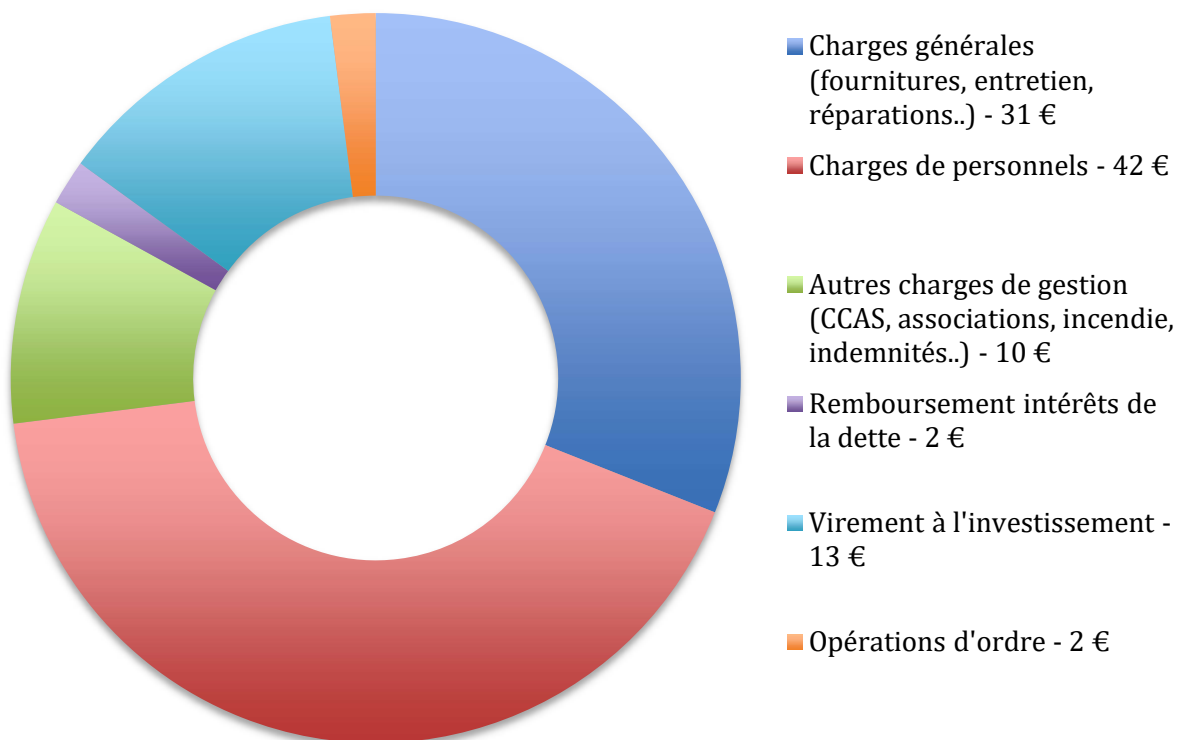
Rappelons que, au cours de l'année 2020, la commune a contracté un prêt de 2,3 millions d'euros en vue du financement de notre future maison médicale et de la phase 3 du centre bourg. Le capital restant dû au 31/12/2020 s'établit à 3 050 000 €.

Le budget 2021 de notre commune s'inscrit dans un contexte de réforme fiscale qui impacte fortement l'ensemble des collectivités. Comme vous le savez, la taxe d'habitation disparaît progressivement. Il s'agissait d'une recette importante pour la commune mais qui est désormais compensée par la perception du produit du foncier bâti départemental. Les conséquences de cette réforme sont neutres pour les contribuables.

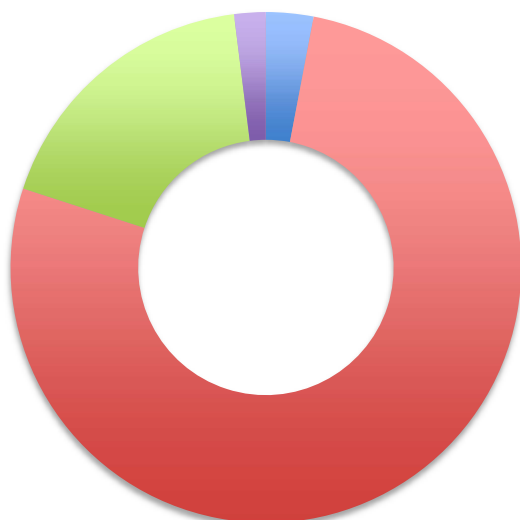
En 2021, comme en 2020, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter ses taux d'imposition sur le foncier bâti et le foncier non bâti. Il s'agit d'une décision importante qui se justifie par la volonté de ne pas amputer le pouvoir d'achat des briérois, dans un contexte d'incertitude sanitaire, économique et sociale. Aussi, en 2021, le taux appliqué sur le foncier bâti est de 39,11% (part communale + part départementale) et de 41,03% au titre du foncier non bâti.

Le budget général de la commune s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 2 383 000 €, il s'équilibre en investissement à 4 774 465 €

Dépenses de fonctionnement 2021 - Budget général (sur 100 € dépensés)

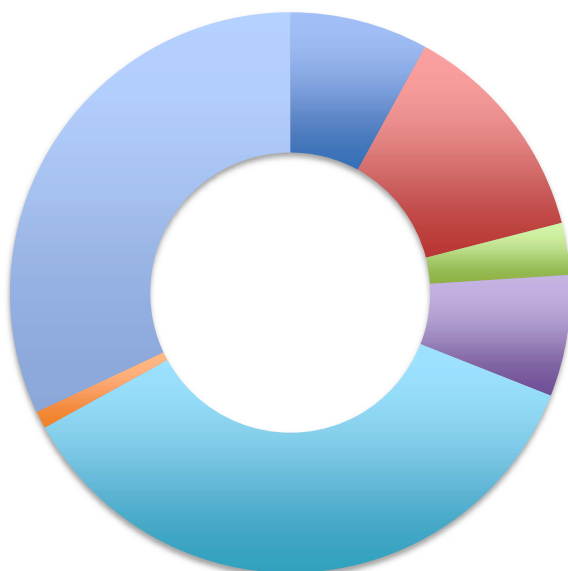


Recettes de fonctionnement 2021 - Budget général (sur 100 € dépensés)



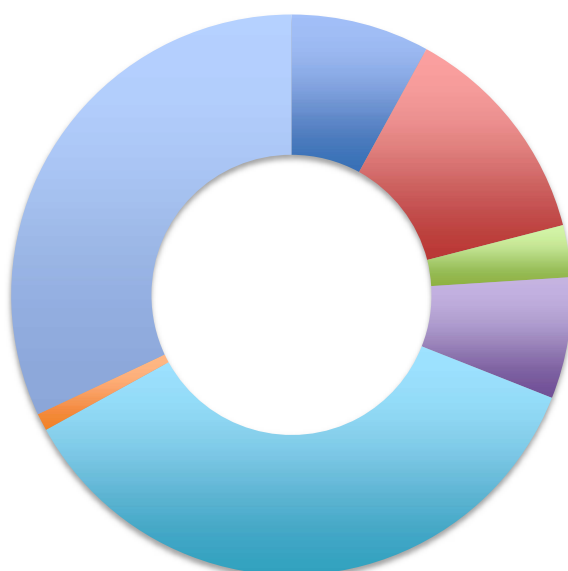
- Produit des services (recettes cantine, salles...) - 3 €
- Impôts et taxes (Taxes foncières, Reversement Gesnois Bilurien, FNGIR...) - 77 €
- Dotations et participations (Etat, département, compensations...) - 18 €
- Autres produits (locations...) - 2 €

Dépenses d'investissement 2021 - Budget général (sur 100 € dépensés)



- RAR exercice antérieur (subventions...) - 8 €
- Excédent capitalisé exercice antérieur - 13 €
- Remboursement TVA - 3 €
- Virement fonctionnement - 7 €
- Emprunt* - 36 €
- Subventions d'investissement - 1 €
- Report solde d'exécution - 32 €

Recettes d'investissement 2021 - Budget général (sur 100 € dépensés)



- RAR exercice antérieur (subventions...) - 8 €
- Excédent capitalisé exercice antérieur - 13 €
- Remboursement TVA - 3 €
- Virement fonctionnement - 7 €
- Emprunt* - 36 €
- Subventions d'investissement - 1 €
- Report solde d'exécution - 32 €

Travaux

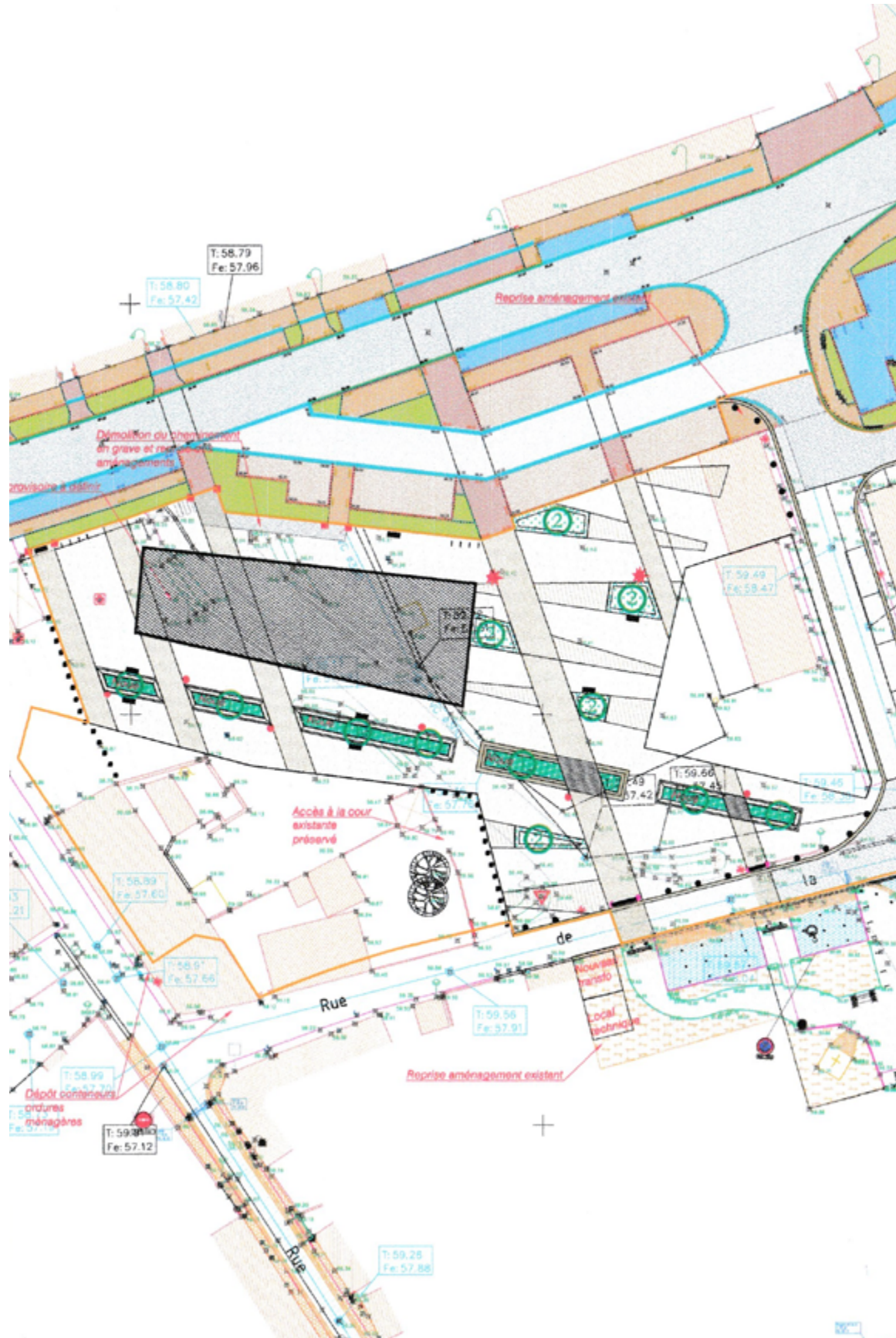
Aménagement du centre bourg

Les travaux des 1^{ère} et 2^{ème} phases : Aménagement de la RD 323 – Création de parkings en bordure de la RD 323 et agencement de l'ex-place de la Liberté et des abords de l'école élémentaire (parking et aires de jeux) sont à présent achevés.

La 3^{ème} phase verra l'aménagement de la place piétonne, point central de notre centre bourg.

Le démarrage de ces travaux est prévu en septembre 2021 pour un achèvement au printemps 2022.

La construction des cellules commerciales et des logements débutera dès le déménagement et la démolition des locaux hébergeant les kinés. 🏗️



LÉGENDE DU PLAN

○ Limite d'intervention

Revêtements de sols

■ Enrobé grenailé (tapis)

■ Enrobé grenailé (tapis et structure)

■ Enrobé simple (tapis et structure)

■ Pavés gris

■ Dalles en grès dans les noues : 0,20 x 0,50 x 0,04 m

■ Traversée piétonnes en résine gravillonnée

■ Bandes podotactiles

■ Bordure enrobée

■ Bordure gris type P3

■ Bordure gris type T2

■ Gantiveau type GG1 (3 rangs pavés gris)

■ Bordure type P2 en béton

■ Dalle en béton 0,20 x 0,04 x 1m

Mobilier et ouvrages

■ Passerelle bois avec chasse-neiges ou garde-corps

■ Blocs marche en béton (noue centrale)

● Potelet amovibles

● Potelet amovibles PMR, bout blanc

■ Banc

■ Support vélo

■ Clous stationnement en inox

● Enrochements (déplacement des rochers existants sur site)

Éclairage

■ Mât aiguille avec spots directionnels

■ Candélabre ou console sur façade

■ Borne lumineuse piétonne

● Colonne lumineuse pour espace piéton

Plantations

① *Alnus glutinosa 'Imperial'*, tige 3 x trp, M.G. 18/20

② *Alnus incana 'faciniata'*, tige 3 x trp, M.G. 18/20

③ *Prunus padus*, cèpes remontés, 4 x trp, M.G. 400/450

■ Massifs d'arbustes 1 (hauteur moyenne 1m) :

- *Sorbus sorbifolia*, C., 60/80, 2u/m² - proportion 1/3

- *Batis purpurea 'Nana'*, C., 60/80, 2u/m² - proportion 1/3

- *Prunus laurocerasus 'Zabellana'*, C., 60/80, 2u/m² - proportion 1/3

■ Courbe-sols :

- *Panicum alopecuroides*, G9, densité 6u/m²

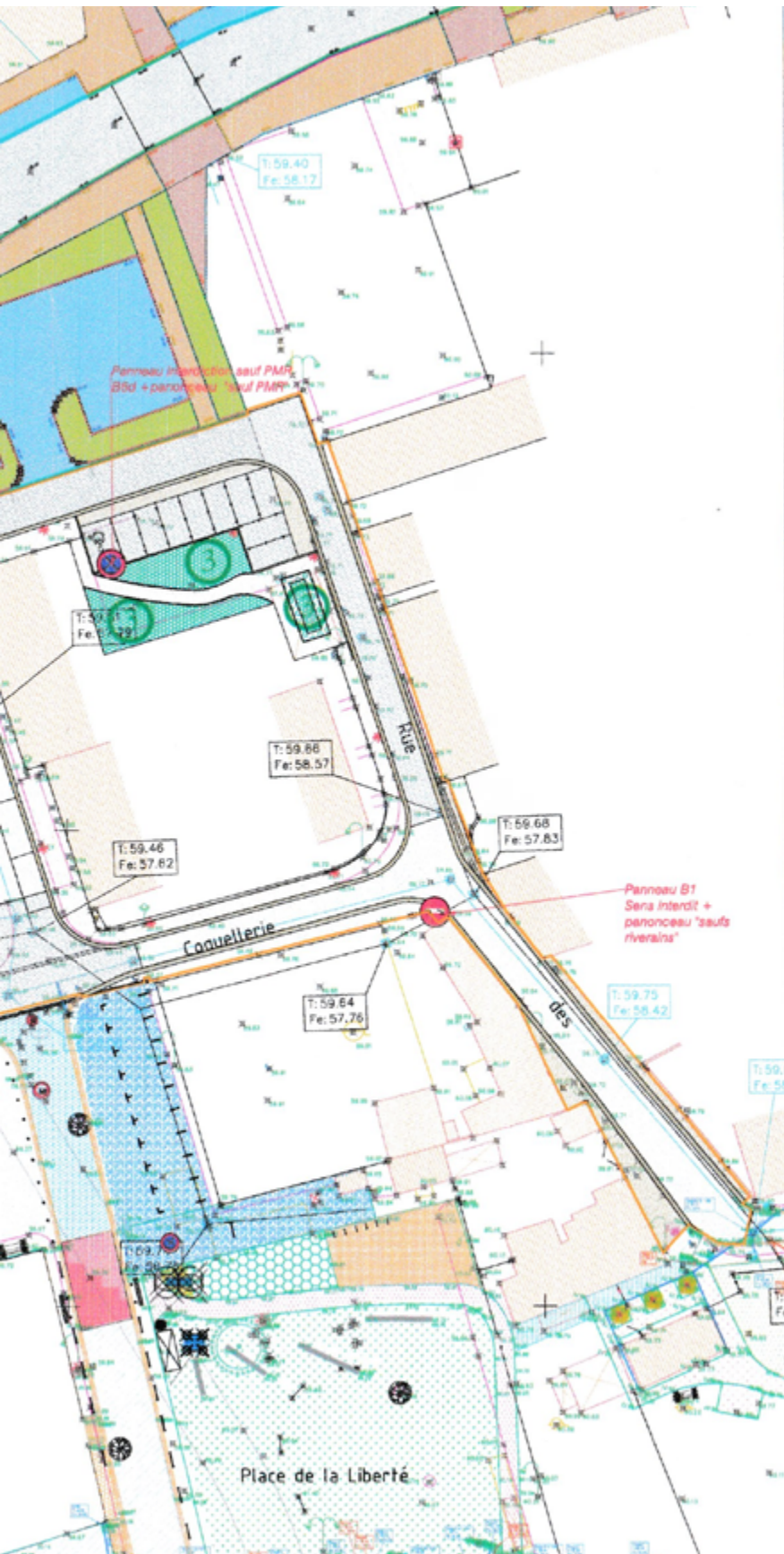
■ Massifs dans les noues :

- *Phalaris arundinacea*, G8, densité 6u/m², proportion 1/3

- *Phalaris arundinacea 'Pica'*, G9, densité 6u/m², proportion 1/3

■ Massifs dans les noues :

- *Batis purpurea 'Nana'*, C., 60/80, 2u/m²



Planning des divers lots de travaux du centre bourg

Le planning détaillé de la 3ème phase des travaux du centre bourg est consultable en Mairie. 📄



Maison médicale

L'implantation de la maison médicale est prévue auprès de la pharmacie sur le parking face Vivéco.

Notre partenaire «Sarthe Habitat» assure la maîtrise d'ouvrage de l'immeuble qui abritera les locaux des professionnels de santé en rez-de-chaussée, sur une surface de 340 m² et six logements à l'étage.

Le début des travaux est programmé pour le début 2022 avec un achèvement mi-2023.

A cette date, tous nos professionnels de santé s'installeront dans notre maison médicale. 📄

Travaux de réfection du mur d'enceinte de l'école élémentaire Claude Chappe

Pour des raisons de sécurité, le mur de l'enceinte de l'école élémentaire sera rénové au cours de l'été 2021. Seul le soubassement du mur sera conservé sur lequel seront fixés des panneaux en acier décoratifs avec découpes au laser (hauteur totale du mur 1,80 m environ). 📄



Aménagement de voirie route des Loudonneaux

Afin de sécuriser la route des Loudonneaux, de réduire la vitesse des usagers, il est prévu d'installer des écluses et de renforcer les bas-côtés. 📄



Proximité

Journée citoyenne



C'est avec une immense déception que nous avons été contraints d'annuler la journée citoyenne prévue le 29 Mai dernier. Mais, rassurez-vous, ce n'est que partie remise. En tant que Collectivité, nous nous devons de respecter les recommandations gouvernementales. Nous savons que rien n'est plus important que votre santé et celle de votre famille. Cela reste notre priorité. Le collectif Journée citoyenne, compte tenu de la crise et de ses impacts sur l'organisation d'un tel événement visant à rassembler la population, a décidé de fixer, exceptionnellement cette année, la date nationale au **SAMEDI 25 SEPTEMBRE 2021**.

Nous nous ferons donc une joie de vous accueillir pour cette journée d'échange, de partage et de convivialité. Un bulletin d'inscription est joint à ce bulletin municipal. Choisissez votre atelier et inscrivez-vous. Vous avez d'autres suggestions d'ateliers, n'hésitez pas à nous les communiquer. Et n'oubliez pas de rapporter votre bulletin d'inscription en Mairie. Vous pouvez aussi le scanner et l'envoyer par mail à : contact@smlb.fr Nous comptons sur votre participation. Chacun peut contribuer à la réussite de cette journée. Merci pour votre investissement, votre compréhension, votre patience... 🍷



Accueil des nouveaux arrivants

Un livret est en cours d'élaboration. Pour la première année, il sera distribué dans tous les foyers briérois et ensuite remis, lors d'une réception d'accueil, à tous les nouveaux arrivants sur la Commune. 🍷



Boîte à idées !

Déposez vos suggestions dans les « boîtes à idées » mises à votre disposition. Elles vous attendent dans les hameaux, aux abris-bus ; pour le centre Bourg, à la Mairie. Vous pouvez également adresser un mail : contact@smlb.fr N'oubliez pas de renseigner vos coordonnées (Nom-Prénom – Adresse – N° de tél. – E-mail). 🍷



Autorisation de travaux et de rénovation

Au moment de débiter vos travaux, vous devez être titulaire d'une déclaration préalable et du permis de construire. Avant tous travaux de construction ou rénovation, vous devez vérifier si ces travaux sont soumis à une autorisation d'urbanisme. 🍷

Commerces et activités

Kinésiologie



Depuis le 17 mai, mon cabinet de kinésiologie est ouvert et peut accueillir toutes personnes désireuses d'aller à la rencontre de soi en se libérant des charges émotionnelles limitantes.

Qu'est-ce que la kinésiologie ?

La kinésiologie est une technique professionnelle qui utilise la tonicité musculaire (test) pour identifier les causes de conflits et de blocages internes, sources de tensions physiques, psycho-émotionnelles et de comportements inadaptés. Elle libère les stress rencontrés et permet à la personne de retrouver sa liberté d'action et de choix. La kinésiologie regroupe un ensemble de techniques de gestion du stress et des émotions. Les équilibrations et exercices utilisés prennent leurs sources dans les bases de la médecine chinoise traditionnelle, la coordination et synchronisation des hémisphères cérébraux droit et gauche et dans la mise en application de concepts de neurophysiologie.

Pour quoi ?

- Au niveau psycho-émotionnel : stress, anxiété, angoisses, peurs, phobies, dépression, dépendances, troubles alimentaires, confiance en soi, sommeil...
- Au niveau physique, hormonal et énergétique : maux de dos, migraines, tensions physiques, douleurs inexplicables, troubles digestifs, dérèglement hormonal, amélioration des capacités physiques, déséquilibre énergétique...
- Au niveau de l'apprentissage : problèmes de concentration, d'organisation, dyslexie, difficultés scolaires, préparation aux examens...

Il est important de préciser que le kinésologue ne remplace en aucun cas le médecin. Il ne fait ni diagnostic ni prescription médicale.

Une séance dure en moyenne 1h15 et coûte 55€

Contact et prise de rdv Manon KRINCKET : 07.69.05.26.64

Adresse : 17 rue de Paris, 72470 Saint Mars La Brière



Esmée Mariage



Une boutique de mariée au cœur de Saint Mars la Brière.

Qui n'a jamais rêvé d'essayer des robes de mariée dans un endroit coconing, intimiste et cosy spécialement créé pour cette occasion. C'est ce que je vous propose, venez découvrir ma boutique 17 rue de Paris 72470 Saint Mars La Brière. Différents styles : bohème, champêtre, princesse... À découvrir sur le site esmeemariage.com.

Essayage sur rendez-vous en boutique ou à domicile.

N'hésitez pas à me contacter

06 02 06 39 18

Contact@esmeemariage.com

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h30-12h00 14h00-18h00

Samedi : 9h30-18h30



Sébastien Dufeu



Maître d'œuvre bioclimaticien, fort d'une expérience professionnelle de plus de 15 ans, je vous assiste, sur mesure et selon vos besoins, afin de maîtriser votre projet bois depuis la conception jusqu'à la réception : construction neuve, passive, réhabilitation, extension, surélévation, rénovation...

Tout d'abord amateur des géosciences (licence de géologie et licence professionnelle d'informatique en géographie) je me suis passionné pour l'auto-construction d'une première maison passive en ossature bois en 2005. J'ai alors logiquement orienté ma formation vers un diplôme de conseiller technique en environnement et habitat (licence professionnelle) pour faire tout naturellement de cette passion mon métier. Cela m'a amené à réaliser par la suite pour le compte d'un constructeur 111 projets dans le quart nord-ouest de la France et notamment 7 des 10 maisons passives certifiées dans la Sarthe en 2021, le graal de la sérénité et du bien-être.

Je me présente donc comme un passionné et l'un des meilleurs spécialistes de ce type de construction en bois performante utilisant prioritairement les matériaux sains et écologiques (biosourcés) pour un confort accru de vos projets. D'ailleurs, à ce jour, j'habite moi-même dans ma seconde maison passive à ossature bois que vous pouvez découvrir sur mon site internet.

Pour vous, le contrat de maîtrise d'œuvre vous permet de bénéficier de mon expertise, ma rigueur et mon savoir-faire afin de réaliser vos projets dans les meilleures conditions possibles. Je vous accompagne depuis la phase de conception bioclimatique, avec un architecte si nécessaire, en passant par le dépôt des pièces administratives du permis de construire, les études techniques permettant de déterminer la faisabilité et d'optimiser chaque étape et la phase d'exécution des travaux pour laquelle vous pourrez bénéficier de l'expertise de partenaires locaux fiables et reconnus.



Contact : 06 95 78 19 78 /
contact@sebastiendufeu.fr
www.sebastiendufeu.fr

Amour, papier, ciseaux



Connaissez-vous le scrapbooking ?

Pour tous les âges, ce loisir créatif est très populaire de nos jours et donne la possibilité de garder nos plus beaux souvenirs dans des albums. Ce genre de création développe l'imagination, la concentration, la dextérité et donne l'occasion de revivre l'émotion d'un événement, d'un voyage... "Amour, papier, ciseaux" vous propose la création d'albums scrapbooking sur mesure et des ateliers individuels ou en groupe, pour que vous puissiez apprendre les techniques afin de réaliser vos propres créations. De 7 à 77 ans ! On vous propose aussi la papeterie événementielle personnalisée, carte d'invitation, faire part (pour mariage, anniversaire, naissance, baptême...), livre de naissance, cahier de grossesse, cahier de liaison (nounous et parents), agenda, planner... Nos créations sont effectuées au cœur de notre atelier, tout est fait artisanalement avec beaucoup d'amour.

Pour chaque client, une création unique et exclusive !

Nous limitons chaque mois le nombre de projets, pour assurer à nos clients toute l'attention et la qualité qu'ils méritent. Nous sommes là pour accompagner tous vos tendres événements, parce qu'avoir une trace de moments précieux est tout de même magique ! Choisir Amour, Papier, Ciseaux pour vos projets créatifs, c'est collaborer intimement pour le développement de la créativité et le commerce local !

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'information !

Port. : 07 77 67 24 33 | amourpapierciseaux@gmail.com

@renatarohat | @amourpapierciseaux | 34 rue de Lisborde, 72470 Saint Mars la Brière





Animaux

Ruches, pour être en règle avec la loi

L'exploitation de ruches et l'élevage des abeilles relèvent de l'activité agricole et l'apiculteur est un agriculteur, bien qu'il puisse associer son activité apicole avec d'autres activités, ce qui en fait, est assez fréquent. Tout apiculteur doit se conformer aux prescriptions des textes légaux ou réglementaires en vigueur concernant l'agriculture en général et la possession de ruches en particulier. Diverses obligations en découlent dans les divers domaines : professionnel, social, fiscal, sanitaire, commercial, etc...

Quel que soit le nombre de ruches détenues, il convient de :

Respecter les prescriptions en matière de distance (code rural) et de se conformer aux arrêtés préfectoraux, à défaut à un arrêté municipal.

La distance à respecter entre les ruches d'abeilles et les propriétés voisines ou la voie publique est fixée comme suit :

- 100 m des établissements publics à caractère collectif tels que les écoles, hôpitaux, hospices, stades, ou recevant du public,
- 20 m des propriétés bâties et de la voie publique,
- 10 m dans tous les autres cas.

« Conformément aux dispositions des deux derniers alinéas de l'article L 211-7 du Code Rural ne sont assujetties à aucune prescription de distance les ruches isolées des propriétés voisines ou des chemins publics par un mur, une palissade en planches jointes, une haie vive ou sèche sans discontinuité. Ces clôtures doivent avoir une hauteur de 2 mètres au-dessus du sol et s'étendre sur au moins 2 mètres de chaque côté de la (ou des) ruche(s). »* L = Législation, R = Réglementation L'article R 211-2 offre la possibilité de déroger à l'article 211-7 *

Respecter la réglementation sur l'implantation des colonies

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements. Toute colonie doit être déclarée, quelle que soit sa taille. La loi impose des règles d'implantation des colonies afin de protéger les riverains. L'apiculteur, en tant que détenteur d'animaux, est responsable des dommages causés par ses colonies. L'apiculteur doit s'assurer en responsabilité civile pour les ruches. (



Animaux errants

Pour répondre à la demande des Briérois signalant la nuisance des chats errants, la municipalité a signé une convention avec la société Molosses-Land. Une campagne de capture sera organisée (2 fois/an) afin de procéder à leur stérilisation et leur identification au nom de la commune. Ensuite, ils seront relâchés à l'endroit où ils ont été capturés. Dorénavant tous les autres animaux errants seront capturés par cette société.

Conformément à la loi, les animaux non identifiés, seront pucés électroniquement par MOLOSSES-LAND et rendus à leur propriétaire qui devra s'acquitter de tous les frais avant de récupérer l'animal. (

Nuisance des pigeons

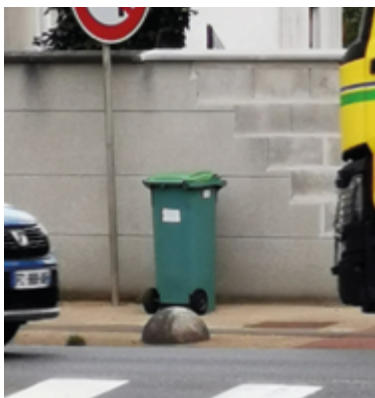
Pour lutter contre le rassemblement des pigeons sur les édifices publics du centre bourg, un fauconnier procédera à une campagne d'effarouchement, à l'automne prochain. (



Incivilités

Ce n'est pas acceptable Nous en appelons à votre civisme !

Suivre les 3 R : « Respect de soi – Respect des autres – Responsabilité pour toutes vos actions »
Dalai-Lama



Bacs à ordures ménagères sur la voie publique

Par principe, il est formellement interdit de déposer ses poubelles sur la voie publique en dehors des règles de gestion des déchets ménagers fixées par la Commune. Le ramassage des ordures ménagères est fixé certains jours, dans une tranche horaire. Rapprochez-vous de la mairie et prenez connaissance du calendrier Syvalorm mis à votre disposition. Les bacs doivent être déposés la veille du

ramassage et enlevés par les usagers dès que possible après le passage de la benne. Ils sont tolérés sur la voie publique jusqu'à la fin du jour de collecte. Si vous laissez votre bac à ordures ménagères sur la voie publique, sachez que vous vous exposez à une amende. Il y a des règles, vous devez de les respecter. 📌

Déjections canines

Par mesure d'hygiène, tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, sur l'ensemble du territoire, à ramasser les déjections de son animal ou le conduire dans un espace aménagé par la Commune.

Le propriétaire qui laisse les excréments de son animal de compagnie sur la voie publique risque une amende. Il est donc préférable de se munir des petits sachets pour éviter la sanction.

Tout manquement à ces règles traduit un défaut d'éducation de l'animal et un manque d'hygiène et de civisme du maître. 📌



Dépôts sauvages



Le dépôt sauvage est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. C'est un acte d'incivisme. Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975 mais font, hélas, toujours partie de notre paysage au quotidien bien que la totalité des déchets (ordures ménagères,

déchets végétaux, gravats, plastiques, encombrants...) dispose aujourd'hui d'une filière de collecte appropriée.

Les dépôts illégaux de déchets concernent l'ensemble de la société et peuvent avoir de nombreuses conséquences dommageables. Ils ont des impacts multiples et directs tant sur la qualité de notre vie (dégradation des paysages et du cadre de vie, nuisances pour le voisinage) que sur l'environnement public (pollution des sols, de l'air, des cours d'eau et des nappes phréatiques), d'être à l'origine de nuisances olfactives et même sur la santé publique.

Régulièrement découverts sur le territoire de notre Commune, des déchets sont abandonnés n'importe où par des particuliers, des artisans, des entreprises simplement pour se débarrasser de leurs déchets à moindre coût.

Le brûlage des déchets verts est strictement interdit. En effet, le brûlage des déchets est source de nuisances pour le voisinage, nuit à l'environnement et à la santé par l'émission de substances polluantes. Les déchets doivent donc impérativement être déposés à la déchèterie. 📌

Proximité

Troubles de voisinage

Les problèmes et les troubles de voisinage perturbent parfois la vie quotidienne, qu'il s'agisse de nuisances sonores, de litiges immobiliers ou de conflits plus graves. A moins de vivre isolés, les troubles de voisinage sont presque inévitables. Il s'agit là d'inconvénients classiques de la vie en société.

Animaux

Posséder un ou plusieurs animaux domestiques ne donne pas tous les droits, en tout cas certainement pas celui de perturber la quiétude du voisinage. Chiens, ânes, poules, cacatoès... nos amies les bêtes aussi attachantes soient-elles peuvent s'avérer bruyantes. Les impératifs imposés par la loi aux propriétaires d'animaux devraient permettre à nombre d'entre eux de prendre certaines précautions. Civisme oblige !

Lorsque l'on évoque les nuisances causées par les animaux, on pense immédiatement au chien qui aboie de façon incessante, sans raison apparente ou au moindre papillon qui bouge – au coq qui chante chaque matin beaucoup trop tôt aux dires des habitants du quartier – aux canards de la mare qui cancanent bien trop selon l'entourage. Il n'est, bien évidemment, pas question d'empêcher tous ces animaux de s'exprimer par leurs cris respectifs.

Le cri d'un animal domestique est considéré comme étant un trouble sonore dès lors qu'il est soit répétitif, soit durable, soit d'intensité avérée, et les textes de loi ne font guère de distinction entre nuisance diurne ou nuisance nocturne (on parle alors de tapage nocturne à partir de 22h). Par exemple le bruit généré par les aboiements d'un chien ne doit pas excéder :

- 5 dB (décibels) entre 7h et 22h,
- 3 dB entre 22h et 7h.

Au-delà, il est considéré comme gênant pour le voisinage.

Pour les propriétaires de chiens

- Éducation de l'animal

Si vous accueillez un chien, il convient de l'éduquer le plus tôt possible pour qu'il apprenne à ne pas aboyer incessamment ou hurler à la mort quand vous n'êtes pas là. Votre vétérinaire peut vous guider dans l'éducation de votre animal de compagnie. Il est également nécessaire de mettre à la disposition de votre animal un environnement de vie le plus spacieux possible et de quoi jouer en votre absence.

- Recours aux équipements et accessoires qui limitent les nuisances
- Il existe, par ailleurs, des colliers anti-aboiement pour les chiens, à choisir en fonction de la taille et du poids de votre animal. Mais la meilleure solution consiste encore à sortir votre bichon plusieurs fois par jour, voire à déléguer cette mission à des bénévoles ou à des pet-sitters.

- Civisme, propreté et respect de l'autre
- Quand vous promenez votre chien, évitez qu'il n'urine toujours au même endroit. De même, ramassez ses excréments...

Pour les propriétaires de chats

- Faire castrer les chats pour limiter le marquage de territoire qui peut « déborder » chez le voisin.
- Faire stériliser les chattes pour éviter les chants d'amour en période de chaleur...

Pour les propriétaires de volailles

- Installer le poulailler loin des voisins
- Aucune distance n'est imposée pour les élevages de type familial, mais s'il y a plus de 10 sujets, ils doivent être installés à plus de 25 mètres des habitations (voire à 50 mètres s'ils sont plus de 50). Et même si vous n'avez que 2 poules et un gentil petit coq, essayez de placer leur cabane le plus loin possible des voisins.

- Envie d'adopter un couple d'oies ou de paons ?
- Sachant que ce sont des animaux particulièrement bavards et bruyants, parlez de votre projet à vos voisins avant de vous lancer dans l'aventure. Cela évitera sûrement pas mal de déconvenues...



Jours et fenêtres

Votre voisin prévoit de percer une ouverture qui donne directement sur votre habitation. Il doit respecter les distances minimales définies par les articles 678 et suivants du Code Civil.

- S'il s'agit d'une « vue droite » (qui permet de voir sans tourner la tête), la distance minimale est de 1,90 m entre l'extrémité extérieure de sa façade et la limite des deux terrains.
- S'il s'agit d'une « vue oblique » (obligeant à tourner la tête pour voir la propriété voisine), la distance n'est que de 0,60 m.
- Aucune distance n'est non plus imposée quand l'ouverture donne sur un mur aveugle (sans fenêtre) ou sur votre toit s'il ne dispose pas de vasistas ou chien-assis

Bruits et nuisances sonores

C'est une des nuisances de voisinage les plus courantes (abolements, bricolage, tondeuses, appareils de musique, ...)

Pour éviter les abus, les horaires de travaux sont le plus souvent encadrés par la réglementation. Il en est de même pour les tontes de pelouse le dimanche. Lorsque les bruits ont lieu la nuit, il s'agit de tapage nocturne.

Toutefois, les risques de nuisances sonores ne doivent pas conduire à une interdiction totale des soirées ou fêtes chez soi dès lors que ces dernières ne sont pas trop fréquentes et qu'il n'y a pas d'abus.

Plantations

Il peut arriver que la végétation plantée par votre voisin finisse par vous gêner. En principe, votre voisin doit respecter une distance minimale entre la limite de votre propriété et sa plantation. La distance minimale doit être de

- deux mètres pour les plantations de plus de 2 mètres de haut
- 50 cm pour les autres

Si ces règles ne sont pas respectées, vous pouvez exiger que votre voisin arrache, étête ou déplace ses plantations sauf si celles-ci sont en place depuis plus de 30 ans.

Précisons également qu'en principe, vous ne pouvez protester contre la chute des feuilles de l'arbre de votre voisin s'il est planté à la distance réglementaire.

Constructions

Même quand les règles d'urbanisme ont été respectées, il peut arriver qu'une nouvelle construction vous prive de vue ou de soleil.

Lorsque votre voisin procède à une construction ou à une ouverture dans un mur jusque là aveugle, il doit respecter certaines distances légales de vue (voir article B « Jours et fenêtres).

Ruissellement

Si vous possédez une propriété située en contre bas, il est normal que les eaux de ruissellement s'écoulent sur votre terrain : la loi de la pesanteur est dure, mais c'est la loi ... sauf s'il s'agit, par exemple, de la vidange d'une piscine ou autre.

Précisons également que les eaux provenant d'un toit doivent s'écouler sur le terrain du propriétaire ou sur la voie publique, et non chez le voisin.

Odeurs

Mis à part le cas des usines très polluantes qui sont soumises à une législation très stricte, les nuisances olfactives sont difficiles à faire constater et sanctionner. Aucun seuil de mesure n'étant applicable, c'est avant tout une question de bon sens et d'environnement.

Si les odeurs proviennent d'une activité professionnelle ou assimilée, vous pourrez faire vérifier si l'intéressé a bien installé les systèmes d'aération imposés par la réglementation.

Mais il n'est pas question, en principe, d'interdire au voisin la barbecue-partie. En outre, l'utilisation d'un barbecue ne doit pas provoquer de dommages (projection de cendres, noircissement façade voisine...)

« Le droit est l'ensemble des conditions qui permettent à la liberté de chacun de s'accorder à la liberté de tous. »

Emmanuel Kant

« La liberté des uns s'arrête où commence celle des autres. »

John Stuart Mill

Vie sociale

Centre de vaccination

Le gouvernement a accéléré la vaccination des français en augmentant le nombre de centres de vaccination. Sous la houlette du Préfet de la Sarthe, un travail de collaboration, réalisé avec le « Pole Métropolitain du Mans, les inter-communalités et l'ARS (Agence Régionale de Santé), a permis d'ouvrir de nouveaux centres autour du Mans. Le préfet, pour notre communauté de communes (Le Gesnois Bilurien) a retenu Saint Mars la Brière pour ouvrir un centre de vaccination.

Ce centre ouvert depuis le 19 avril dernier est installé salle des Châtaigniers à proximité du complexe sportif pour une durée d'environ 6 mois. Quotidiennement, il fonctionne avec un médecin, deux infirmiers/ infirmières, deux secrétaires et trois bénévoles. Mme Château (Adjointe au maire) a orchestré cette organisation et en assure la coordination. Les frais de fonctionnement du centre sont subventionnés par l'ARS.

Les habitants de 75 ans et plus de notre Communauté de communes on été les premiers vaccinés. A partir des listes communiquées par les mairies, 1678 personnes de plus de 75 ans ont été contactées, par la secrétaire, afin de leur fixer un rdv à partir du 19 avril.

La 1^{ère} semaine 240 injections ont été réalisées puis 480 les semaines suivantes. Une montée en puissance des injections est prévue dans les semaines à venir. Au 10 mai, en Sarthe 204 000



personnes âgées de 75 ans et plus qui ont déjà reçu une 1^{ère} injection soit 72% des plus de 75 ans.

Le vaccin injecté est le « PFIZER » en deux injections. Le centre est actuellement ouvert 5 jours par semaines y compris les jours fériés.

Nous remercions, pour cette belle mobilisation, les professionnels de santé (20 médecins, 58 infirmiers/infirmières), les 58 bénévoles de la communauté de communes, les agents de notre commune et les élus communautaires qui se sont mobilisés et impliqués et qui contribuent au bon fonctionnement de notre centre de vaccination.

Nous devons néanmoins continuer à observer les gestes barrières



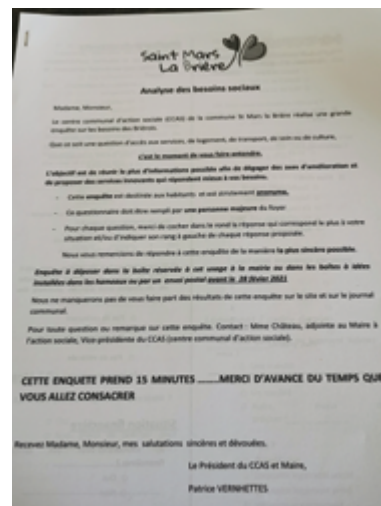
Actions sociales

Gala des séniors

Année 2020, dû à la crise sanitaire le gala des seniors a été annulé. Pour 2021, il aura lieu le vendredi 29 octobre après-midi à la rotonde, la ville du Mans vous propose une comédie musicale. Les modalités vous seront communiquées dans commun'infos. Impérativement, vous devez vous inscrire avant le 20 août en mairie. 📞

Analyse des besoins sociaux

Vous avez été nombreux à répondre à ce questionnaire courant février. Nous vous remercions pour cette belle participation qui représente 30 % des foyers Briérois dont 153 foyers retraités et 190 foyers actifs. Le résultat de cette analyse vous sera communiqué dans le prochain bulletin municipal. 📞



Le Centre communal d'action sociale à votre écoute

Que vous rencontriez des difficultés administratives, financières, sociales, etc... Que vous soyez à la recherche d'un logement social, Françoise Château, Adjointe à l'action sociale est à votre écoute et vous reçoit sur rendez-vous. Respect de la confidentialité. 📞

Maison France services

Bientôt une Maison France Service ouvrira au centre Larès à Montfort le Gesnois. Qu'est ce qu'une Maison France Service ? Une Maison de Services au Public est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé logement, énergie... Ces maisons France Services doivent permettre aux usagers d'accéder à un bouquet de services au sein d'un même lieu. L'objectif est de rapprocher les services publics au plus près des citoyens. 📞



Épicerie solidaire

Vous rencontrez de grosses difficultés financières, l'épicerie solidaire peut vous apporter une aide.

Adresse : 23 Grande Rue à Montfort le Gesnois.

Horaires d'ouverture : vendredi de 9 h à 12 h et 14 h à 18 h. Samedi 9 h – 12 h. 📞

Les Actions du Centre Social LARES

Le centre LARES propose ses activités et services à TOUS les habitants du territoire sans distinction d'âge ou de situation sociale. Il suffit de s'acquitter d'une adhésion familiale annuelle de 8€. Collectivités, associations ou particuliers, chacun peut adhérer au centre LARES.

Parentalité

- Pendant les vacances scolaires, des activités sont proposées aux enfants avec leurs parents. Chaque jour nous sommes présents dans une commune du territoire et proposons un loisir différent.
- Hors vacances scolaires, des forums, des soirées thématiques, des temps d'échange vous sont proposés.
- Un espace dédié à la parentalité est à votre disposition dans nos locaux. Vous pourrez y trouver de la documentation, rencontrer l'animatrice, échanger avec d'autres parents ou jouer avec vos enfants.
- Besoin de vacances mais pas de budget ? Qu'à cela ne tienne nous sommes là pour y remédier et réaliser votre rêve.

Petite enfance

- Gestion des crèches de Lombron et Saint Corneille

Épicerie sociale et solidaire :

- L'épicerie sociale « le panier » accueille les familles en difficulté mais propose également des produits locaux accessibles à tous (légumes, miel, fromage de chèvre, produits de toilette) n'hésitez pas à venir nous rendre une petite visite et pourquoi pas prendre un café. Ouverture les vendredis de 9h-12h / 14h-18h et samedis 9h-11h30.
- « Les intervals » de l'écoute sont présents aux heures d'ouverture de l'épicerie. Des bénévoles formés à l'écoute sont à la disposition de tous les habitants qui ressentent le besoin de parler. Ce service est confidentiel, anonyme et gratuit.

Participation des habitants

Afin d'être au plus près des attentes de chacun, un comité d'habitants est créé. Son rôle est d'être le porte parole des habitants et de faire connaître les attentes, les besoins ou les envies de nos concitoyens pour mettre en place des actions ou des activités qui répondent à leurs demandes.

Si cet espace de rencontres vous intéresse, n'hésitez pas à venir nous rejoindre. Toutes les idées sont intéressantes, la convivialité est de rigueur.

Soutien aux associations

Le centre LARES est disponible pour aider les associations dans leurs démarches administratives, réalisation de dossiers de demandes de subventions, affiches tracts, prêt de salles, montage de projets etc..

Retrouvez l'ensemble des activités sur le site cslares.fr ou sur la page facebook parentalité lares.

Nous recherchons notamment des personnes désireuses de donner un peu de leur temps et de leurs compétences auprès des clients de l'épicerie solidaire et autres activités. N'hésitez pas à nous contacter ou à passer nous voir. 📞



Permanences & services au Centre LARES

Multi-Accueils

Le jardin des p'tits loups 02.43.57.05.80
St Corneille

Les Queniaux 02.43.89.47.44
Lombron

Services

Alcool écoute Dominique MAILLARD
2ème mardi de chaque mois 20h30 salle Thoury

ASSISTANTE SOCIALE S.MARQUENTIN
Jeudi de 9h à 12h sur rdv au 02.43.89.50.29

CARSAT 3 premiers mardis de chaque mois
sur rdv au 3960

CIDFF Mme Guillou
2ème et 4ème mardi de chaque mois 9h30 à 12h30
sur rdv au 02.43.76.70.25

CONCILIATEUR DE JUSTICE M.
1er mardi et 3ème jeudi de chaque mois
9h à 12h sur rdv au 02.43.76.70.25

Epicierie solidaire Angélique GUILLAULT
vendredi 9h 12h 14h 18h
Samedi 9h 12h

ESSAIMAGE M. BELLENFANT/Mme LEROYER
02.43.34.72.17

FAMILLES RURALES Mme FOUCAULT
Mardi de 14h à 16h 02.43.39.75.01

INALTA FORMATION Mme HERSANT
02.43.80.37.28

Lieu d'écoute vendredi et samedi de 9h à 12h à l'épicerie
solidaire (1er et 3ème samedi de chaque mois)

MISSION LOCALE LA FERTE BERNARD
sur rdv au 02.43.71.70.33

PMI Mme MOREAU
2ème et 4ème jeudi par mois
14h à 16h au 02.43.89.50.29

PSYCHOLOGUES
Anne GENDRON sur rdv au 06.01.40.84.65
Katia PIETRAIN sur rdv au 06.38.64.67.37

REEDUCATRICE DE L'ECRITURE Mme DEROUINEAU
Samedi matin sur rdv au 06.11.11.55.85

Loisirs Créatifs & Bien être

Atelier couture avec Blandine de MONTGOLFIER
Lundi matin 9h30 à 11h30 salle Thoury
Au 07.66.76.46.74

Travaux d'aiguilles avec Marie-Christine Mouy
Jeudi de 14h à 16h

Conversation anglaise avec Alice HARVEY
Tous les mercredis 18h à 20h au Centre LARES

Encadrement avec Marie-Claude AFFICHARD
Jeudi 13h45 à 16h15 salle Thoury

Naturopathe avec Elizabeth MANGA
sur rdv au 06.63.77.80.60

Repair'Café avec Christian
1er samedi de chaque mois Salle Thoury

Shiatsu avec Nathalie LANDRY
sur rdv au 06.82.90.77.20

Sophrologie avec Isabelle FLECHARD
Jeudi 19h45 à 20h45 salle Thoury
Au 06.51.90.24.14



Centre LARES

Lieu d'Accueil ,de Rencontre ,d'Ecoute et de Solidarité

Vie scolaire

L'école maternelle des Hauts Champs



Cette année, nous accueillons Nathalie Lucas qui enseigne aux enfants de Moyenne Section ainsi que Stéphanie Mariette qui décharge la directrice tous les lundis. Mme Heinze Nathalie (directrice) enseigne aux Petites Sections, Mme Ganeray Christelle aux Moyennes et Grande sections. Mme Huet Frédérique aux Grandes Sections.

Les thèmes retenus par les enseignantes ont été : les papillons puis les émotions. Ensuite c'est le conte « le petit chaperon rouge » qui a été choisi, puis les chats et enfin les petites bêtes et les plantations pour finir l'année.



Carnaval a été fêté dans chaque classe et un gouter a été offert aux enfants : merci à la Tribu Briéroise et au magasin Viveco qui nous ont offert les boissons.

Grâce à la subvention municipale, les enfants de l'école ont pu bénéficier de spectacles et séances de cinéma en accord avec ces thèmes (en respectant le protocole sanitaire). Le projet « galerie sonore » avec la galerie sonore d'Angers a été reporté en novembre 2021. La ferme Tiligolo viendra proposer des animations le 7 juin.



Comme les années précédentes, les familles ont participé activement au Téléthon. Les enfants ont décoré des centres de tables en bois (merci à l'entreprise « la bûche forestière de Champagné et à M Jarrier, le papi de Clémence pour leur aide) et des pochettes ont été vendues : 540.10€ ont été remis au Téléthon. Merci à tous.

Cette année encore fut particulière, le protocole sanitaire ne nous a pas permis de « brasser » les enfants avec des enfants d'autres classes mais enseignantes et ATSEM ont eu à cœur de faire leur maximum pour que les enfants gardent un bon souvenir de cette année.



La rentrée 2021 aura lieu le jeudi 2 septembre. Pour toutes nouvelles inscriptions, s'adresser en mairie.

Pour tous renseignements, s'adresser par mail à l'adresse suivante : ce.0720746V@ac-nantes.fr ou laisser un message au 07 55 65 75 55

École élémentaire Claude Chappe



L'école élémentaire Claude Chappe a bénéficié cette année d'une ouverture de classe et a accueilli 178 élèves, répartis désormais en 7 classes.

L'année scolaire 2020-2021 a été à nouveau rythmée par la crise sanitaire, et l'ensemble de la communauté éducative a œuvré de concert pour permettre aux enfants de poursuivre leurs apprentissages, tout en respectant un protocole strict mis en place dès octobre.

Malgré ces conditions particulières, plusieurs projets ont pu voir le jour :

- atelier modelage
- initiation au théâtre
- création d'une fresque pour le préau (prévue en juin)
- semaine de l'astronomie (prévue en juin)
- prévention aux risques d'Internet avec la gendarmerie
- intervention de l'infirmière scolaire dans le cadre de l'éducation à la santé
- animation « Syvalorm » sur les matières 1^{ères} et le recyclage
- animation Natura 2000

En partenariat avec l'association des parents d'élèves, La Tribu Briéroise, des événements festifs ont été organisés au sein de l'école : un goûter de Noël et une journée Carnaval ont apporté une note de gaieté l'hiver dernier.

Grâce au plan numérique subventionné à la fois par la mairie et l'État, notre établissement est désormais doté dans toutes les classes de vidéoprojecteurs; des tablettes ont pu également être achetées.

Nous remercions la municipalité et son personnel qui permettent à l'école de fonctionner au quotidien.

Pour tous renseignements, s'adresser par courriel à l'adresse suivante : ce.0720744t@ac-nantes.fr

Une fresque murale réalisée avec l'artiste Borja Sanchez

Projet fresque murale : les 14 et 15 juin derniers, l'artiste Borja Sanchez est intervenu pour mettre en œuvre la fresque imaginée par les élèves de l'école élémentaire.

Chaque classe avait travaillé sur un conte spécifique : le dragon pour les CP, Jack et le haricot magique pour les CP-CE1, Hansel et Gretel pour les CE1, Le petit chaperon rouge pour les CE2, Le livre de la jungle pour les CE2-CM1, Raiponce pour les CM1-CM2A et Le chat botté pour les CM1-CM2B.

Tous les enfants, du CP au CM2, ont collaboré à la mise en couleurs de l'œuvre sous le préau, à côté de la classe 4.



Restauration scolaire

Tarifs restauration scolaire

	QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS	P.A.I* Base repas 1/2
TRANCHE 1	<600,00 €	1,00 €	1,27 €
TRANCHE 2	600 € à 799,99 €	2,97 €	1,49 €
TRANCHE 3	800 € à 1099,99 €	3,39 €	1,69 €
TRANCHE 4	1100 € à 1499,99 €	3,84 €	1,92 €
TRANCHE 5	>= 1500 €	4,24 €	2,12 €

Tarif unique pour un repas :

OCCASIONNEL ENFANTS	4,78 €
ADULTE	5,64 €

*P.A.I. : (Projet d'Accueil Individuel) Dispositif mis en place avec le médecin de l'Éducation Nationale pour les enfants atteints de maladie spécifique.



Repas à 1 €

Cette année un nouveau tarif entre en vigueur pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 600 €. En effet, depuis le 21 avril 2021, dans sa lutte contre la pauvreté, l'Etat propose aux communes rurales éligibles à la Dotation de Solidarité Rurale Péréquation, une nouvelle mesure intitulée « Cantine à 1 € ». Cette mesure permet aux familles les plus modestes de bénéficier de repas à 1 € maximum. L'Etat compense le manque à gagner des communes par une aide de 3 € par repas.

La Commune de Saint Mars la Brière étant éligible à cette dotation, le Conseil Municipal a voté, le 07 juin 2021, la mise en place de cette mesure pour l'année 2021/2022. Cependant, par le biais d'une convention, l'Etat s'engage pour une durée minimale de 3 ans. A l'issue de cette période, si malheureusement, la mesure n'était pas reconduite, il est bien évident que la Commune de Saint Mars la Brière ne pourrait pas la prolonger et réviserait ses tarifs. 🍴

La loi Egalim

50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques.

La Loi EGALIM comporte de nombreuses mesures pour la restauration collective. Certaines sont d'ores et déjà en vigueur, d'autres entreront en application dans les mois à venir.

Au 1^{er} janvier 2022, les services de restauration scolaire et universitaire, les services de restauration des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans, devront proposer, au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques.

Il s'agit des produits :

- issus de l'agriculture biologique (à hauteur de 20% minimum) ;
- bénéficiant des autres signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) ou des mentions valorisantes suivantes (Label rouge, appellation d'origine (AOC/AOP), indication géographique (IGP), Spécialité traditionnelle garantie (STG), la mention « issu d'une exploitation à Haute Valeur Environnementale » (HVE), la mention « fermier » ou « produit de la ferme » ou « produit à la ferme » ;
- issus de la pêche bénéficiant de l'écolabel Pêche durable ;

- bénéficiant du logo « Région ultrapériphérique ».
- issus du commerce équitable et issus de projets alimentaires territoriaux (PAT) (bien qu'ils ne soient pas comptabilisés dans les 50%).

Notre personnel de restauration scolaire est très investi dans la démarche LOI EGALIM. Il propose déjà, des repas dit "végétarien" et autant que possible, des produits locaux et produits biologiques et s'inscrit dans la lutte contre le gaspillage alimentaire...

Il présente aux enfants, de petites animations autour des céréales (affiches et autres supports, quiz, etc...) afin de leur expliquer ce qu'ils ont dans leurs assiettes.

Et régulièrement, l'équipe participe à des formations thématiques (les circuits courts, les aspects éducatifs en restauration scolaire, l'hygiène et la sécurité des aliments et la fin du « jetable » en restauration collective). 🍴



Service enfance jeunesse

Séjours d'été

ACCUEILS DE LOISIRS

> ARDENAY-SUR-MÉRIZE

du 7 au 30 juillet ~ 23 au 31 août
ej.ardenaysurmerize@cc-gesnoisbilurien.fr

> CONNERRÉ

du 7 au 30 juillet ~ 16 au 31 août
ej.connerre@cc-gesnoisbilurien.fr

> LOMBRON

du 7 au 30 juillet ~ 23 au 31 août
ej.lombron@cc-gesnoisbilurien.fr

> LE BREIL-SUR-MÉRIZE

du 7 au 30 juillet
ej.lebreilsurmerize@cc-gesnoisbilurien.fr

> MONTFORT-LE-GESNOIS

du 7 au 30 juillet
ej.montfortlegesnois@cc-gesnoisbilurien.fr

> TORCÉ-EN-VALLÉE

du 7 au 30 juillet
ej.torceenvallée@cc-gesnoisbilurien.fr

> VOLNAY

du 7 au 30 juillet
ej.bouloire@cc-gesnoisbilurien.fr

OUVERTS JUILLET-AOÛT :

du 7 juillet au 31 août :

> BOULOIRE

ej.bouloire@cc-gesnoisbilurien.fr

> SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE

ej.savigneleveque@cc-gesnoisbilurien.fr

> SAINT-MARS-LA-BRIÈRE

ej.saintmarslabriere@cc-gesnoisbilurien.fr

NOUVEAU EN ACCUEIL DE LOISIRS :

Mon premier mini-camp près de chez moi

> 2 jours/1 nuit, à partir de 6 ans

SÉJOURS

> CONTACT : sejours@cc-gesnoisbilurien.fr

Enfants : 7 à 11 ans

> DURÉE : 5 jours

> DÉPARTS : lundi 12, 19 et 26 juillet

> DESTINATIONS : Tennie (72) ou Lombron (72)

Ados : 11 à 17 ans

> DURÉE : 6 jours

> DÉPARTS : lundi 12 et 19 juillet

> DESTINATIONS : L'aiguillon-Sur-Mer (85) ou Saint-Coulomb (35)

Ados :

> DURÉE : 5 jours

> DÉPART : lundi 26 juillet

> DESTINATIONS : Brûlon (72), 11/17ans ou Road-trip en vélo (72). 14/17ans.

ANIMS'ADOS

Programme d'animations pour les 11 ans et plus

> CONTACT : animsados@cc-gesnoisbilurien.fr

> LOMBRON, CONNERRÉ, BOULOIRE, SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE :
du 7 au 30 juillet ~ du 23 au 27 août

STAGES

*C'est mon patrimoine !
avec Le Perche Sarthois*

Ados : 11 ans et plus

> CONTACT : animsados@cc-gesnoisbilurien.fr

STAGE DANSE/MUSIQUE :

> DATES : du mercredi 7 au vendredi 9 juillet

> LIEU : Chapelle de Saint-Denis-du-Tertre
à Saint-Mars-la-Brière

STAGE VITRAIL/GRAVURE SUR PIERRE, AVEC ESCAPE GAME

> DATES : lundi 12, mardi 13, jeudi 15 juillet

> LIEU : Torcé-en-Vallée

ARGENT DE POCHE

Ados : 14 à 18 ans

Dispositif qui offre la possibilité à des jeunes d'effectuer des petits chantiers de proximité en contrepartie d'une indemnisation.

> CONTACT : animsados@cc-gesnoisbilurien.fr

> DATES : du 19 au 23 juillet

> LIEUX : sur les communes du territoire

DÉTAIL DE LA PROGRAMMATION
À RETROUVER EN LIGNE

www.cc-gesnoisbilurien.fr



Rubrique famille
> Programme été 2021



Bibliothèque municipale

La bibliothèque et les oiseaux

Depuis que la bibliothèque a déménagé à l'espace du Narais, la bibliothécaire a constaté que plusieurs oiseaux s'étaient cognés contre les vitres et n'avaient pas survécu. Afin d'éviter ces collisions, des stickers ont été posés sur les surfaces vitrées de la bibliothèque.

« Inspirées des dernières études sur les collisions meurtrières des oiseaux contre les vitres, ces silhouettes adhésives sont résistantes aux ultraviolets, à l'eau et sont lessivables. Elles permettent de matérialiser l'obstacle des vitres dans tout type de situations : transparence, effet traversant, reflet du paysage... elles sont parfaitement visibles pour les oiseaux, quelles que soient les conditions d'éclairage, tout en laissant passer la lumière. »

Animations lecture

Même si la bibliothèque a rouvert ses portes assez vite en mai 2020, aucun accueil de classe, ni animation dans les locaux n'ont pu avoir lieu depuis mars de l'an dernier.

Malgré tout, les lectrices de la bibliothèque se sont déplacées dans la salle de motricité de l'école maternelle. Noël a été fêté en chansons et en poésies fin 2020, des histoires étoilées ont également été proposées au centre de loisirs et aux maternelles en février 2021.

Infos pratiques

Bibliothèque municipale

Espace du Narais
Allée des Châtaigniers
02 43 76 46 63 | bibliotheque@smlb.fr
Catalogue de la bibliothèque en ligne :
<http://saint-mars-pom.c3rb.org>

Horaires d'ouverture

Périodes scolaires

Mercredi : 14h à 18h30

Jeu de 16h à 18h

Samedi : 10h à 12h

ou sur rendez-vous au 02 43 76 46 63

Vacances

Horaires annoncés avant les vacances

Tarifs 2021

Gratuit jusqu'à 18 ans

Adhésion annuelle individuelle + 18 ans :
6,50 €

Adhésion annuelle Famille (adhérents + de
18 ans) : 11 €

Adhésion annuelle individuelle extérieure :
13,50 €

Cinéma

Cinéambul72

Rendez-vous un lundi toutes les trois semaines pour une séance digne des grands cinémas !
La séance débute à 20h00 et le prix d'entrée est de 4,50€.

Dates à venir : 20 septembre, 11 octobre, 1^{er} novembre, 21 novembre, 13 décembre 2021
3 janvier, 24 janvier, 14 février, 7 mars, 28 mars, 18 avril, 9 mai, 30 mai, 20 juin 2022.

Saison culturelle

Vos prochains rendez-vous !



VENREDI 23 JUILLET 2021

À la tombée de la nuit • Ciné spectacle
Esplanade de l'Espace du Narais • Tarif : GRATUIT • Durée : 60 minutes
dès 7 ans

Agent 00203 contre Monsieur K - Cie Jamais 203

Un film sur pellicule Super 8 doublé en direct !

L'agent 00203 contre M. K, nous plonge dans une course-poursuite loufoque et décalée.

L'action du film se situe en 1968 et met en scène un agent secret au service de sa majesté, qui n'est pas sans rappeler un certain Bond ou OSS 117. Son nom est Mond, Roger Toulemonde, l'agent 00203. Armé de sa caméra Super 8 et à l'aide de son maître Super8man, il doit sauver la planète ! En effet le sinistre M. K veut détourner le méridien de Greenwich. S'il réussit, ce sera le chaos. Il faut faire vite !

Le spectacle mêle théâtre, cinéma et musique. La projection de ce film en Super 8, muet et sur pellicule argentique, est accompagné de musiciens qui font les doublages, bruitages et musiques en direct.

Spectacle proposé par la Communauté de communes du Gesnois Bilurien – Théâtre Epidaure de Bouloire.



SAMEDI 25 SEPTEMBRE 2021

20h30 • Concert / Chansons françaises
Espace du Narais • Tarifs : Gratuit • Ouverture de saison

Tremplin interprètes « Vocal'Mans »

Festival Le Mans Cité Chansons

L'Espace du Narais accueille le tremplin « Vocal'Mans » en partenariat avec le festival Le Mans Cité Chanson. Une dizaine d'artistes interprètes amateurs concourent en vue de décrocher une place pour la finale !

Ces chanteurs aux univers divers et variés interpréteront sur scène deux titres issus du répertoire de la chanson française et francophone. Lors de cette soirée de sélection, un jury prendra soin d'écouter et de regarder les artistes afin de sélectionner les finalistes de cette édition. La voix, la qualité de l'interprétation, l'implication, la justesse vocale, la présence sur scène feront partie des critères pris en compte par le jury. Le tremplin est animé par Fabien Castet qui interprétera quelques titres lors de la soirée.



SAMEDI 18 DÉCEMBRE 2021

20h30 • Théâtre / Spectacle familial dès 6 ans
Espace du Narais • Tarifs : 10€ / 8 € / 4 €

Les voyages extraordinaires de M. Toulemonde

Cie Jamais 203

Comme un rêve d'enfant qui prendrait vie...

Dans un terrain vague, une épave de 4CV entourée d'un tas de bric et de broc devient peu à peu le décor d'un périple fantastique librement inspiré de Jules Verne.

Avec des projections Super 8 et un film d'animation utilisant la technique dite "du papier découpé", la 4CV - tantôt sous-marin, fusée interplanétaire ou capsule d'exploration souterraine - embarque le pilote et le public pour des voyages extraordinaires au centre de la terre, de la terre à la lune et sous les mers.

Ce spectacle poétique et humoristique sans parole est entièrement bruité et mis en musique "à la main" avec des bouts de ficelle et les moyens du bord.

On pense à Méliès bien sûr, mais aussi à Doisneau et à Hergé.

A ne pas rater, ultime représentation de ce spectacle emblématique de la cie Jamais 203 !
<https://ciejamais203.com/>



DIMANCHE 16 JANVIER 2022

16h00 • Théâtre, spectacle familial à partir de 3 ans.
Espace du Narais • Tarif unique : 4 € • Gratuit pour les moins de 3 ans

Vite, vite, vite - Cie Tetrofort

Ou comment raconter 20 contes célèbres en 45 minutes, avec 30 poubelles métalliques et du papier froissé.

Le public est face à un amas de poubelles métalliques. C'est un décor banal que l'on côtoie chaque jour sans y prêter attention, mais aujourd'hui, attention, tout est possible ! Nos personnages vont devoir jouer leurs versions issues de 20 contes célèbres en 45 minutes.

Ils utilisent du papier froissé pour créer les costumes et les accessoires de 42 personnages.

Nous avons souhaité montrer au jeune public qu'avec du simple papier, l'imagination peut être sans limite : il est possible d'inventer des histoires et fabriquer des objets sans avoir besoin de posséder des tas de jouets venant de la grande distribution...

En collaboration avec la bibliothèque municipale.

« Une énergie folle, il y en a pour tous les âges, c'est malicieux et vivant ».

La Montagne (Festival d'Aurillac)

www.tetrofort.com • www.facebook.com/tetrofort/

Espace du Narais

Allée des Châtaigniers
72470 Saint-Mars-la-Brière
Tel : 02.43.89.70.23

 Espace du Narais

Suivez l'actualité de l'Espace du Narais !



Interco

Un PLUi qu'est-ce que c'est ?



Une démarche stratégique...

... qui devra traduire le projet politique d'aménagement et de développement durable du territoire pour les 10 prochaines années.

Un projet solidaire...

... qui devra garantir la cohérence et la complémentarité du développement de chaque commune du territoire pour répondre aux besoins (logements, équipements...) de l'ensemble de la population.

Un outil réglementaire...

Le PLUi définit 4 types de zones :

- Les zones urbaines
- À urbaniser
- Naturelles
- Agricoles

et réglemente le droit des sols de chaque parcelle, publique ou privée au sein de ces zones. Il remplacera à terme l'ensemble des documents d'urbanisme communaux pour les communes qui en disposent. (



Le P.L.U, où en est-on ?

Le P.L.U (Plan Local Urbanisme) reste en vigueur jusqu'en avril 2022.

Lors de la précédente mandature, les élus communautaires et municipaux ont travaillé à l'élaboration du PLUi (travail important et long : 23 communes). Ce PLUi a reçu l'approbation du Préfet de la Sarthe dans sa philosophie générale mais avec des points importants à revoir pour sa validation définitive : la consommation de surfaces, proposée par les élus, est au-delà de ce qu'autorisent les directives de l'Etat tant pour l'extension des zones constructibles destinées aux habitations que pour celles destinées aux zones d'activité économique.

Les nouveaux élus doivent de nouveau travailler en réduisant cette consommation d'espace. Cela implique de revoir, en partie, la stratégie d'aménagement de notre territoire. Cette stratégie est développée dans un document appelé P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)*. Ce PADD vient d'être réalisé et doit, à présent, recueillir un avis favorable de toutes les communes, avant d'être présenté aux différentes instances consulaires et services de l'Etat (ex : Chambre d'Agriculture, aménagement du territoire, etc...). Celui-ci fera ensuite l'objet d'une enquête publique au sein de toutes les Mairies de la Communauté de communes. Tous les habitants pourront alors rencontrer l'enquêteur public et le consulter afin d'émettre un avis.

Toutes ces différentes procédures (dont l'enquête publique) et échanges avec les services de l'Etat étant nombreux, l'approbation définitive de ce PLUi ne pourra intervenir au minimum qu'en avril 2022.

*Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable exprime le projet des élus en matière d'aménagement et d'urbanisme. Il constitue le cadre de référence, les orientations et la cohérence pour les différentes actions d'aménagement que la commune engage. (



GRDF

GRDF va déployer sur notre commune le nouveau compteur communicant Gazpar auprès des foyers raccordés au réseau de distribution de gaz naturel.

L'un des objectifs visés par Gaz Réseau Distribution France (GRDF) est de faciliter la compréhension des consommations pour contribuer, par la suite, à une meilleure efficacité énergétique.

Ce boîtier orange mesure la consommation de gaz, quel que soit le fournisseur d'énergie, et transmet les données quotidiennement à distance.

Avec ce dispositif, chacun peut accéder à ses données de consommation de façon quotidienne et bénéficier d'outils simples permettant d'optimiser sa consommation via un espace personnalisé et sécurisé sur le site www.grdf.fr. Les données mensuelles seront quant à elles directement transmises aux fournisseurs d'énergie.

Rappelons que ces compteurs sont installés gratuitement (11 millions de clients devraient être équipés d'ici 2022) et qu'ils ne modifient ni le contrat client, ni le prix de la fourniture de gaz naturel.

Les occupants des habitations concernées seront prévenus par courrier indiquant le nom de l'entreprise de pose et les modalités pratiques.

Pour toute question relative au déploiement du compteur communicant gaz, un seul numéro : 09 70 73 65 98 du lundi au vendredi de 8h à 21h et le samedi de 8h à 20h (prix d'un appel local).

Plus d'infos sur : www.grdf.fr/contact-particuliers

La fibre arrive chez vous !

Comme annoncé et comme dans les hameaux de la Commune, la fibre arrive dans notre bourg. En effet, vous avez pu apercevoir les véhicules de la société ALQUENRY chargée par le département d'installer le réseau de fibre optique. La commercialisation auprès des usagers est prévue en 2022.



Syvalorm

Extension des horaires de la déchèterie de Saint-Mars

Afin d'ajuster les amplitudes d'accès en cohérence avec le nombre croissant de passages sur la déchèterie de St-Mars la Brière, depuis le 2 juin 2021, le SYVALORM étend les horaires de ce site au mercredi matin de 9h à 12h en complément de ses horaires habituels (avec alternance chaque semestre des horaires été/hiver).

Ces horaires renforcés constituent une nette amélioration pour les habitants du territoire qui pourront désormais déposer leurs déchets à destination de leurs filières de recyclage ou d'élimination avec encore plus de facilité qu'auparavant.

Rappel de la procédure d'accès sur déchèterie :

- Présenter sa carte d'accès magnétique
- Les enfants ne sont pas autorisés à descendre du véhicule.
- 1 seule personne descend du véhicule (2 personnes uniquement si le déchet est trop volumineux ou lourd).
- Respecter la règle de distanciation de 1 mètre minimum avec autrui
- Appliquer les gestes barrières.
- Aucun agent n'aide au vidage des véhicules

Si les décisions gouvernementales permettent depuis peu toute liberté de déplacement en journée, le port du masque et la distanciation sur nos sites demeurent impératifs en ce contexte épidémique. Les déchèteries sont des lieux où les usagers sont nombreux et se déplacent de benne en benne pour trier leurs déchets, la vigilance est toujours de rigueur !



Déchèterie de St Mars la Brière

**EXTENSION
DES
HORAIRES**

**A compter du 2 juin 2021
ouverture le **mercredi matin*** !**

(*en plus des horaires habituels)

Horaires d'été à compter du 2 juin 2021 :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ST-MARS-LA-BRIÈRE	14h-18h30	9h-12h	9h-12h 14h-18h30	X	9h-12h 14h-18h30	9h-12h 14h-17h30

Fermeture des grilles 10 minutes avant l'heure pour effectuer le nettoyage du site.

www.syvalorm.fr



Déchèterie : les consignes de tri

Les 20 déchèteries du SYVALORM sont ouvertes à l'ensemble des usagers habitant sur le territoire (et aux professionnels sous conditions tarifaires) sur présentation de leur badge d'accès magnétique. Pour les foyers qui ne possèderaient pas encore cette carte d'entrée, il faut renseigner la fiche disponible sur le site du SYVALORM www.syvalorm.fr ou bien en mairie de votre commune.

- Les déchets acceptés en déchèterie sont ceux qui ne peuvent être collectés dans le cadre de la collecte des ordures ménagères et emballages en porte à porte en raison de leur volume et/ou de leur toxicité : amenés en déchèterie ils suivront leur filière de recyclage ou d'élimination.
- Le volume de déchets déposés est limité à 1m³/semaine pour éviter une saturation trop rapide des bennes et anticiper les

rotations. En cas de besoin d'un dépôt de volume exceptionnel, dans le cadre d'un déménagement ou du vidage d'un domicile par exemple, il faut contacter le SYVALORM auparavant afin de recevoir une dérogation.

- Chaque déchet doit être déposé dans une benne spécifique et identifiée : ferrailles, déchets verts, gravats, cartons, etc....
- Un agent est là pour vous guider et vous conseiller dans le tri et les dépôts de vos déchets, mais son rôle n'est pas de vous aider à décharger votre véhicule. Si votre dépôt est important, lourd ou encombrant, prévoyez d'être deux personnes comme lors de votre chargement.

Pour passer moins de temps à la déchèterie, nous vous conseillons de trier préalablement chez vous les déchets par catégorie.



Déchèterie

Bennes Éco-Mobilier

Sur toutes les déchèteries SYVALORM

Sauf Le Plessis Dorin (41)
et Prunay Cassereau (41)



Bennes 100% plastique dur

Savigné-l'Évêque, St-Mars-la-Brière
et Thorigné-sur-Dué

Déchets volumineux en plastique dur sans pièce métallique



Capsules de café Nespresso



Polystyrène



Cartons



Cerclages cartons



Toxiques



Batteries



Piles



Ferraille



Pneus



Huile de friture



Gravats



Équipements électriques et électroniques (DEEE)



Déchets verts



Encombrants



Bois

AUCUN DE CES DÉCHETS ne doit être déposé dans le sac jaune ou dans le bac des ordures ménagères

Pour votre environnement et la sécurité des agents !

- Déposez bacs et sacs, visibles, **la veille au soir** de la collecte.
- Bac avec **poignée côté route** et couvercle fermé.
- **Sacs jaunes, bien triés, à côté.**



Évitez de tasser vos sacs au fond du bac.

Reprendre rapidement le bac après le passage du camion.



Aucun sac noir en dehors du bac.

Tout sac jaune refusé pour « erreur de tri » ou sac noir déposé au sol doit être impérativement repris par son propriétaire après la collecte.



Les déchets abandonnés aux mauvais endroits ne sont pas collectés par les circuits de collectes habituels.

Ces dépôts sauvages sont des infractions passibles d'une amende.

Une question, un changement de situation :

www.syvalorm.fr

accueil@syvalorm.fr



EN CAS D'ALERTE MÉTÉO FRANCE*
VOS DÉCHÈTERIES ADAPTENT LEURS HORAIRES

SELON LES DÉPARTEMENTS CONCERNÉS



*CANICULE

du lundi au samedi

ALERTE ORANGE



MATIN : ouverture aux horaires habituels

APRÈS-MIDI : FERMETURE à 16h

ALERTE ROUGE



MATIN : ouverture aux horaires habituels

APRÈS-MIDI : FERMETURE



Annuaire

Liste des associations communales

- **COMITE DIRECTEUR USSM**

BOULARD Michel
3 rue de Lisborde
72470 St Mars la Brière
Tél : 02.43.89.20.82
Mail : comdirussm@gmail.com

- **FOOTBALL USSM**

VERNHETTES Claude
14 rue des Vergers
72470 St Mars la Brière
Tél : 02.43.89.23.08
Mail : claudevernhettes809@gmail.com

- **BASKET USSM**

PAPILLON Guillaume
L'oseraie
72160 Tuffé
Tél : 06 67 63 27 61
Mail : ussm-basket@orange.fr

- **ATHLETISME USSM**

DROUET Frédérique
12 impasse des Vignes
72470 St Mars la Brière
Tél : 02.43.89.27.70
Mail : ussm72athletisme@gmail.com

- **TIR A LA CIBLE USSM**

VAN RECHEM Erick
1 bis rue Ledru Rollin
72160 Connerré
Tél : 02.43.17.24.94
Mail : erickvanrechem@gmail.com

- **TENNIS USSM**

ROUMILHAC Sylvain
1648 route de St Etienne du Narais
72470 Saint Mars la Brière
Tél : 02.43.89.77.26 / 06.51.22.12.97
Mail : ussm.tennis@hotmail.fr

- **GYMNASTIQUE BRIÉROISE USSM**

POTÉ Patricia
1524 route de St Etienne du Narais
72470 St Mars la Brière
Tél : 02.43.76.75.61 / 06.84.08.09.30
Mail : raoul.pote@wanadoo.fr

- **USSM PÉTANQUE**

Eric Hauteville
4538 Route des Loudonneaux
72470 Saint Mars la Brière
Tél : 06.42.82.39.70
Mail : hautevillee@gmail.com

- **JUDO CLUB DES BRIÈRES**

Emilien JANVIER
Les Petits Hêtres
72470 Champagné
Tél : 06.73.40.21.42
Mail : bureauxjcb@outlook.fr

- **TEMP'O (DANSE)**

TARBOURIECH Stéphanie
29, rue de la Merize
72370 Le Breil sur Merize
Tél : 06.22.25.24.76
Mail : asso.danse.stmarslabriere@gmail.com

- **RECREATIVE DU HAMEAU DE SAINT DENIS DU TERTRE**

LIENARD Caroline
2093 route de St Etienne du Narais
72470 St Mars la Brière
Tél : 06.03.42.85.40

- **CHORAL'IN**

PINEAU Nathalie
10 rue des Miracles
72470 St Mars la Brière
Tél : 06.79.50.13.38
Mail : nathalie.pineau6@orange.fr

- **FAMILLES RURALES**

ROUGET Géraldine
Tél : 06.13.72.82.61
Mail : famillesrurales.stmars@gmail.com

- **GENERATIONS MOUVEMENT**

ROUAULT Albert
2309 route du Bourray
72470 St Mars la Brière
Tél : 02.43.89.53.16 / 07.85.27.77.60
Mail : alb.rou@live.fr

- **AMIS DU SITE DE SAINT DENIS DU TERTRE**

HEULIN Bernard
1490 Chemin de Mirson
72470 Saint Mars la Brière
Tél : 02.43.89.46.31
Mail : guiet-gomez@orange.fr

- **AFN - OPEX - SDF**

DUPIN Silvère
7 allée des Noisetiers
72470 St Mars la Brière
Tél : 02.43.89.71.39
Mail : unc-afnstmarslabriere@orange.fr

- **VELO CROSS DIONYSIEN**

MERCENT Jean
La Groie
72470 St Mars la Brière
Tél : 02.43.89.20.30
Mail : jean.mercent@orange.fr

- **AMICALE PERSONNEL COMMUNAL**

36 rue de Paris
72470 St Mars la Brière
Tél. : 02.43.89.70.23
Mail : comptabilite@smlb.fr

- **LA TRIBU BRIEROISE**

CHARRETIER Floriane
625 route de la Chesnaie
72470 Saint Mars la Brière
Tél : 06.11.41.25.38
Mail : latribubrieroise@gmail.com

- **LOISIRS DU TEMPS LIBRE**

FOURMI François
10 allée des Chênes
72470 Saint Mars la Brière
Tél. : 02.43.89.71.43
Mail : francois.fourmi@orange.fr

- **SUR LES PAS DES ARTISTES**

MERCIER Annie
20, résidence le Castel
72450 Montfort le Gesnois
Tél : 06.80.24.65.77
Mail : anniemichel.mercier@orange.fr

- **COMITÉ DES FÊTES**

LE GOT Jimmy
Tél. : 06.14.58.36.50
comitedesfetessaintmarslabriere@outlook.fr

- **COMITÉ DE COMMISSAIRES DE ROUTE AUTOMOBILE**

BOULAY Dany
79 Chemin de la Ricordière
72470 Saint Mars la Brière
Tél : 02.43.89.77.74 / 06.85.70.99.71
Mail : ccra.contact@gmail.com

- **TEAM JEUDON RACING TEAM**

JEUDON Jérémie
Les Défaits
72450 Parigné l'Evêque
Tél : 06.85.70.99.71

- **NATUROSOLID'ERE**

MANGA Elisabeth
Tél : 06.63.77.80.60
Mail : naturosolidere@gmail.com

- **ANIMAL SOUND SYSTEM**

29 rue du Chateau
72470 St Mars la Brière
VERNHETTES Victor
Tél. : 06.77.23.46.34
Mail : victor.vernhettes@gmail.com

- **MAM LA FORÊT DES PITCHOUNS**

Stéphanie Collin
59, Chemin des Aunais
72470 Saint Mars la Brière
Tél : 06.22.50.06.23
Mail : laforetdespitchouns@gmail.com



Sur les pas des artistes

Apprendre ou se perfectionner en dessin, peinture, créativité...

L'association Sur Les Pas des Artistes a été créée en septembre 2001, soit 20 ans déjà ! Au fil des années, les activités se sont développées, et les adhérents ont été de plus en plus nombreux. Les cours et les stages de dessin et de peinture ont toujours été animés par des artistes professionnels, que nous remercions sincèrement, car ils sont attentifs, pédagogues et empathiques. Combien d'adhérents ont indiqué que ne sachant pas dessiner, ils ne pourraient également pas peindre... que ce loisir ne leur était pas accessible... Et quelques mois après l'initiation, les mêmes diront tous enthousiastes : « si j'avais su », « pourquoi j'ai tant attendu ».

Angélique COUDRAY anime les cours dessin enfants, les cours dessin ados-adultes, les stages pastel, et les stages portraits. Alain BERTHELOT anime les stages d'aquarelle. Jean-Paul LEMARCHAND anime les cours huile.

Ci-dessous le planning des activités proposées (sous réserves d'éventuelles modifications liées à la crise sanitaire notamment). Les jours précis sont communiqués soit à l'année -en début de saison-, soit à chaque trimestre (pour les stages aquarelle). Les activités sont cumulables.

Du côté de nos animations habituelles (expo du rendez-vous des peintres, et peintres dans les rues) ; aucune manifestation n'est à ce jour mise à l'ordre du jour.

Nous remercions nos adhérents d'avoir respecté toutes nos consignes sanitaires (lorsqu'il était encore possible de maintenir les activités), de s'être adapté aux nouvelles réorganisations des cours et stages (modification des horaires, diminution des effectifs par groupe, etc...). Tout le monde a hâte de se retrouver dans cette atmosphère bon enfant qui règne au sein de chaque groupe d'activités.

Activités	Dates	Horaires	Lieux
Dessin enfants (6-11 ans)	Un samedi par mois	14 à 17h	Salles des Verges *SMLB
Dessin enfants (6-11 ans)	Les mercredis des petites vacances scolaires	14 à 17h	Salle Picasso *MLG
Dessin (ados-adultes)	Judi (hors vac.scolaires) 2 horaires au choix (une semaine sur deux ou les deux semaines consécutives)	18h à 20h et/ou 18h30 à 20h30	Salle Picasso MLG
Huile (adultes)	Mardi (hors vac.scolaires)	17h30 à 19h30	Salle Picasso MLG
Portraits humains et animaliers (ados-adultes)	Un vendredi et un samedi par mois (au choix ou les 2 jours)	10h à 16h30	Salle Picasso MLG ou salle des Verges SMLB
Pastel (ados-adultes)	Un vendredi et un samedi par mois (au choix ou les 2 jours)	10h à 16h30	Salle Picasso MLG ou Salle des Verges SMLB
Aquarelle (ados-adultes)	Lundi, mercredi, samedi (selon calendrier)	12h à 17h	Salle des Verges SMLB ou salle Picasso MLG

*SMLB = Saint Mars la Brière - *MLG = Montfort le Gesnois



Présidente : Mme MERCIER Annie
20 résidence le Castel 72450
MONTFORT LE GESNOIS

Téléphone : 06 80 24 65 77

Courriel :
sur-les-pas-des-artistes@orange.fr
anniemichel.mercier@orange.fr



CHORAL'IN

Choral'in en mode Covid !



Tout d'abord un petit retour en arrière pour évoquer l'activité de notre chorale.

Choral'in a repris les répétitions dès le 1er octobre 2020 ! Mais, Covid oblige : en mode prudence et sécurité. Les choristes étant sortis de la maternelle voire du lycée depuis un bon moment, il fallait penser à leur santé. Aussi, la reprise s'est-elle faite en plusieurs étapes, protocole de sécurité sanitaire à l'appui. Un pupitre constitué de tous les sopranes volontaires (entre 15 et 20) répétait un jeudi soir. Le jeudi suivant, c'était au tour du pupitre constitué des alti et des hommes de répéter (même nombre environ). Tous les chanteurs venaient sur la base du volontariat. Ainsi, Marie-Claire Vaucelles, cheffe de chœur, s'est appliquée à remuscler les cordes vocales de ses amis choristes, après le long repos forcé de six mois subi précédemment.

La vie avait donc repris avec bonheur à Choral'in, même si quelques chanteurs avaient préféré rester chez eux et attendre

encore un peu, des jours meilleurs, dépourvus de risques pour profiter de tous les bienfaits du chant choral.

Puis la nouvelle d'un second confinement avec restriction de déplacement, couvre-feu et autres mesures de sécurité sanitaire est venue contrarier ce bel élan. Choral'in, comme tant d'autres associations, a vu de nouveau ses activités réduites à néant. Triste nouvelle et triste vie de chorale.

Cependant le Conseil d'administration résiste et se réunit une fois par mois en mode virtuel afin d'imaginer la vie au sortir de cette pandémie et d'envisager les futurs projets. Mais attention ! qu'on ne s'y trompe pas ! Le public devra prendre encore son mal en patience car il n'est, pour l'heure, pas question de concert public.

On en reparle... !

Familles rurales

Culture et loisirs

Le théâtre Jeunes s'est vite arrêté en 2020 et n'a pas pu reprendre. Nous sommes très déçus de ne pas avoir pu faire nos représentations en juin. Cependant, nous espérons reprendre en septembre 2021 en fonction des inscriptions, celles-ci sont possibles dès maintenant, je reste à votre disposition.

Géraldine et les membres du bureau.
0613728261



À noter

Votre article dans le prochain bulletin municipal

Dans le but de collecter le plus rapidement possible les articles à paraître dans le prochain bulletin municipal, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir vos textes au format Word sans mise en page précise et vos photos numériques en haute résolution avant le 10 Novembre 2021, dernier délai.

Attention, l'article et les photos doivent avoir pour titre le nom de l'Association. L'ensemble sera à déposer auprès du secrétariat de mairie sur clé USB ou par mail à : culture.communication@smlb.fr



USSM Tennis

Jouer, progresser, se rencontrer...



Des cours adultes et enfants pour tous les niveaux. Du jeu libre et des compétitions.

L'année sportive 2020-2021 a été particulière puisque la majorité des compétitions ont dû être annulées, de même qu'une partie des entraînements en raison des différents confinements et couvre-feux.

Après avoir été mis à l'arrêt fin octobre, les cours enfants et ados ont pu reprendre mi-mars sur les terrains extérieurs, et un stage gratuit sur 4 jours a été proposé pour tous lors des vacances fin avril, ainsi que des rattrapages de cours.

Du côté des adultes, le couvre-feu n'a permis de reprendre les cours du lundi soir qu'à partir de la mi-mai, avec un rattrapage de certains cours jusqu'à début juillet. Des animations ont été proposées gratuitement sur des jours fériés et quelques week-end. Bien évidemment, les adhérents avaient également la possibilité de venir s'entraîner librement sur les 2 terrains extérieurs dans le respect des gestes barrières.

Pour la saison prochaine, les cours sont toujours prévus les lundi, mercredi et vendredi. Des créneaux d'entraînement pour les compétiteurs seront possibles le jeudi soir et le samedi matin, dans la perspective de reprise des compétitions officielles.

Les inscriptions à la section Tennis pour la saison 2021-2022 se dérouleront le samedi 4 septembre prochain de 10h30 à 12h, à l'entrée du gymnase. Les licenciés qui se réinscrivent pour cette nouvelle saison bénéficieront d'un avoir pour les cours qui n'auront pas pu être réalisés en 2020-2021.

A bientôt sur les terrains !

Pour tout renseignement sur la section Tennis :

Mail : ussm.tennis@hotmail.fr

Site Internet : www.club.fft/usstmarslb

Facebook : www.facebook.com/USSM.Tennis.Saint.Mars.La.Briere



USSM Football

Saison 2021-2022

La saison 2020-2021 sera la saison à oublier sportivement. Tout s'est arrêté le dimanche 25 octobre 2020 après seulement 5 matchs en championnat. Tous les championnats et toutes les coupes n'auront pas eu de classement final. Les instances du football nous ont dit saison blanche, oui, mais pas pour les finances, toutes les licences nous ont été facturées ainsi que les amendes administratives pour infraction à des règlements. (Manque d'arbitre)
Il faut maintenant repartir sur de bonnes bases et espérer que ces restrictions sanitaires soient terminées.

Après le renouvellement des membres du bureau depuis 2 saisons, Corentin Boulay aux finances, Tony Blot au secrétariat, les changements continuent. Lors de l'assemblée générale du 29 mai 2021, Jean Michel Richard a été élu Président en remplacement de Claude Vernhettes qui ne se représentait pas. Du nouveau aussi à l'échelon inférieur, alors que Manu Médard est réélu vice-président et toujours Responsable des Féminines, Olivier Joubert fait son entrée dans le bureau comme autre vice-président. Toute cette équipe souhaite créer une nouvelle dynamique pour les saisons à venir. Ce nouvel élan s'est également transposé à l'école de football grâce à son nouvel éducateur qui prend la responsabilité de l'école de foot, il s'agit de James. Il ne faut pas oublier bien sûr nos deux éducatrices préférées Nadine



Pelouin et Karine Blot qui entraînent les plus petits et aussi le reste de l'équipe, Fabien Chénais qui entraîne les U9.

Côté festivités, nous remercions toutes les briéroises et tous les briérois qui ont participé à nos deux repas à emporter. Les 340 repas servis à chacune de ces 2 manifestations ont permis une petite rentrée d'argent dans les caisses du club.

Nous avons toujours besoin de bénévoles pour s'occuper de nos jeunes le mercredi et le samedi. Même si le football ne vous est pas familier, de nombreuses formations de tous niveaux sont dispensées par le district et la ligue de football. Bien sûr, le club prend en charge les frais engendrés

Equipe Féminine



USSM Football

Planning de reprise seniors saison 2021-2022

A prévoir pendant toute la préparation :

Baskets
Chaussures de foot
Bouteille/Gourde

Début de l'entrainement à 19h15

dimanche 25 juillet 2021	Reprise : run & bike ? Autre idée ?
lundi 26 juillet 2021	Entrainement ?
mercredi 28 juillet 2021	Entrainement
vendredi 30 juillet 2021	Entrainement
dimanche 1 août 2021	Repos
lundi 2 août 2021	Entrainement
mercredi 4 août 2021	Entrainement
vendredi 6 août 2021	Entrainement
dimanche 8 août 2021	Match A (Montfort le Gesnois - D2)
lundi 9 août 2021	Entrainement
mercredi 11 août 2021	Entrainement
vendredi 13 août 2021	Entrainement
dimanche 15 août 2021	Match A (ASPTT - D1)
lundi 16 août 2021	Entrainement
mercredi 18 août 2021	Match A (Rouillon - R3)
vendredi 20 août 2021	Entrainement
dimanche 22 août 2021	Journée de cohésion (ou T0 coupe de France)
lundi 23 août 2021	Repos
mardi 24 août 2021	Match A (St Pavace - D2)
mercredi 25 août 2021	Entrainement
vendredi 27 août 2021	Entrainement
dimanche 29 août 2021	T1 coupe de France
lundi 30 août 2021	Repos
mercredi 1 septembre 2021	Entrainement
vendredi 3 septembre 2021	Entrainement
dimanche 5 septembre 2021	T2 coupe de France
mardi 7 septembre 2021	Entrainement
jeudi 9 septembre 2021	Entrainement
dimanche 12 septembre 2021	J1 championnat

Entraînements mardi et jeudi à partir du mois de septembre

Contacts

Président : Jean Michel RICHARD 06 64 43 18 22

Secrétaire : Tony BLOT 06 76 38 29 07

Responsable de l'école de foot : James 06 24 17 10 62

Vice-Président et Responsable féminines: Manu MEDARD 06 19 47 53 91

Tribu briéroise

Association de parents d'élèves



Bonjour à tous et à toutes. Au moment d'écrire ces lignes (avril 2021) il est encore difficile pour nous d'avoir une vision très claire de ce que nous allons pouvoir mettre en place lors de cette nouvelle année scolaire. Vous avez pu voir que nous étions toujours autant motivés en réalisant la traditionnelle tombola de fin d'année en juin dernier. Nous espérons pouvoir offrir de multiples activités à nos enfants. Ainsi, pour que cette dernière année et demie ne soit pas veine, nous allons donc redoubler d'efforts. Voici ce qui pourrait enfin être concrétisé :

Mais qu'est ce qui pourrait bien se passer ?

Nous organisons tout au long de l'année des manifestations dans le but de faire plaisir aux enfants et de vivre avec eux des moments de partage. Ces manifestations servent également à récolter des fonds afin de mettre en place des activités pédagogiques au sein des écoles, mais aussi en dehors.

Par exemple, cette année, vos enfants devraient enfin avoir l'honneur de participer à 2 semaines d'initiation musicale au travers d'interventions du centre national de recherche pédagogique de la galerie sonore d'Angers (<https://www.galeriesonore.fr>), et cela grâce aux parents d'élèves de la Tribu Briéroise et à vos participations. Merci !

LE SPECTACLE DE NOËL « LE TRÉSOR DE LA MUSIQUE » par la compagnie « T'es pas mioche » est prévu le dimanche 12 décembre à 15h00 dans la salle de spectacle de l'Espace du , accompagné d'un goûter pour les enfants à l'Espace du Narais (<http://cietespas-mioche.fr>).

Suite à la rentrée scolaire, nous organiserons un pot de la rentrée (date à définir) à tous les parents présents lors de la réunion de rentrée. Un déjeuner sera offert aux artisans et commerçants briérois qui nous épaulent tout au long de l'année... et oui nous fonctionnons en priorité avec nos acteurs locaux.

Merci à vous tous... on compte encore sur vous cette année !

Toute l'équipe vous souhaite de bonnes vacances d'été et vous attend pour de nouveaux projets et encore de plus belles aventures ensemble dès la rentrée... !

Rejoignez LA TRIBU BRIÉROISE sur Facebook : Latribubrieroise
Mail : latribubrieroise@gmail.com / Tél. : 06.31.05.92.16. Pour partager vos idées le temps d'un pot, d'une réunion, d'une manifestation... l'adhésion est GRATUITE, bien sûr !

USSM athlétisme

Saison 2021-2022

Nos athlètes coureurs ou marcheurs parcourent toujours nos terrains, tout en respectant les gestes barrières. Ils continuent de faire vivre le club plus motivés que jamais en ce temps de crise sanitaire. Nous sommes aussi ravis de pouvoir assurer les cours « école d'athlétisme » pour le plus grand bonheur des enfants. Bien sûr nous avons dû adapter nos horaires pour permettre à chacun de pouvoir venir s'aérer, se dépenser, voir du monde et surtout partager une passion commune : l'athlétisme.

Notre projet pour la saison prochaine : se faire connaître encore plus ! Notre souhait à tous : reprendre les courses, les challenges, les trails, les sorties hors département ... Et surtout, pouvoir organiser notre cross, notre marche gourmande et enfin notre tout premier trail qui était fin prêt pour cette année mais qui a malheureusement dû être annulé, à notre plus grand regret.

Vous l'aurez compris nous sommes plus motivés que jamais à vivre à 200% la nouvelle saison qui s'offre à nous.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme Drouet Frédérique, Présidente au 06.26.88.05.01 ou par mail à ussm72athletisme@gmail.com

Gymnastique briéroise

Gymnastique et randonnée pédestre

La crise sanitaire et les mesures de restriction nous ont privés de nos activités sportives. Vous attendez certainement la reprise des cours de gymnastique. Nous vous donnons rendez-vous en septembre en espérant que le virus nous aura oubliés. Nous aurons le plaisir de nous retrouver, toutes et tous plus motivés que jamais, afin de dérouiller et assouplir nos membres.

En attendant, prenez soin de vous et profitez des vacances d'été. Nous ne manquerons pas de vous informer des dates et conditions de reprise lors d'une prochaine lettre d'informations. Sportivement votre.

Patricia POTÉ - Présidente
02 43 76 75 61 / 06 84 08 09 30



Votre Interlocuteur Enedis vous informe

ÉLECTRICITÉ PRUDENCE : GARDONS NOS DISTANCES

L'ouverture de la saison de pêche approche ! Avis aux pêcheurs, attention aux lignes électriques !

Quelques petits rappels de sécurité pour rester prudents et bien vérifier l'environnement qui vous entoure !



CONSEILS

- Restez éloigné des ouvrages électriques
- Ne tentez pas de récupérer un objet en contact avec un ouvrage électrique

QUE FAIRE EN CAS D'INCIDENT ?

- 1** Interdire l'accès pour éviter un autre accident.
- 2** Rester à distance des personnes concernées si elles sont encore en contact avec l'ouvrage électrique pour éviter d'être vous-même électrisé voire électrocuté.
- 3** Alerter en appelant le 18 (Pompiers), le 15 (SAMU), le 17 (Police), ou le 112 (n° d'appel d'urgence unique européen).

Numéro d'Urgence Dépannage Électricité

Pour les particuliers :
09 726 750 + n° du département

Toujours plus proche avec Enedis à mes côtés

Disponible sur IOS et Android, l'application destinée aux élus et au grand public offre de nombreux services. Par géolocalisation ou en indiquant votre code postal, vous pouvez accéder aux fonctionnalités enrichies d'*Enedis à mes côtés* sur votre smartphone ou tablette.

UNE APPLI qui permet :

- De contacter directement les services de dépannage, client et raccordement d'Enedis,
- D'obtenir plus d'informations en cas de panne, notamment sur l'heure de rétablissement du réseau électrique,
- De bénéficier d'un accompagnement en ligne en cas de problème électrique, d'établir un diagnostic et renseigner sur les manoeuvres pour réalimenter son foyer,
- D'avoir des conseils de prévention pour tout type de travaux à proximité d'une ligne électrique,
- D'avoir des réponses utiles aux questions les plus fréquentes, par exemple : « Quelles sont les premières étapes d'un raccordement ? ».

Gratuite ET SIMPLE



Téléchargez l'appli en flashant le QR Code



Elaguer

Aux abords des lignes électriques

ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

UNE ACTION INDISPENSABLE

Élaguer régulièrement les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique est indispensable pour éviter des accidents corporels graves. L'absence d'entretien peut également occasionner des ruptures de câbles et des coupures de courant.

LES PROGRAMMES D'ENEDIS

Enedis réalise périodiquement l'élagage de mise en sécurité aux abords des réseaux électriques de distribution. Dans ce cadre, nous faisons appel à des prestataires spécialisés et prenons en charge la prestation. La végétation étant votre propriété, le bois et les déchets résultant de cet élagage seront laissés sur votre propriété.

VOTRE RESPONSABILITÉ

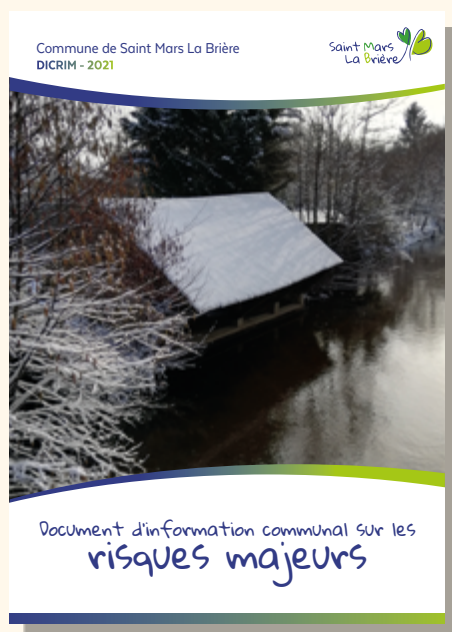
En tant que propriétaire ou occupant d'un terrain sur lequel sont implantés des arbres, vous avez la responsabilité d'élaguer les branches qui surplombent les ouvrages électriques situés sur le domaine public. Vous pouvez décider de confier votre élagage à une entreprise spécialisée, ou l'effectuer vous-même après avoir rempli une DT-DICT*, pour déclarer vos travaux et les réaliser en toute sécurité.



Lorsque vos végétaux occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, Enedis facture la réparation, qui s'élève en moyenne à 6 000 €.

*DT-DICT: Déclarez vos travaux en un clic sur l'adresse du guichet unique: <http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr>

Pour en savoir plus, contactez Enedis au 09 69 32 18 79



DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

Prochainement dans vos boîtes à lettres, un nouveau livret dénommé « DICRIM 2021 » (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) (R 125-11 du Code de l'environnement).

Ce document a pour objectif d'informer tous les citoyens sur : Les **risques naturels** (Inondation, Feu de forêt, Tempête, Mouvement de terrain, Canicule, Séisme, Grand froid et Intempérie hivernale), Les **risques technologiques** (Transport de matières dangereuses, Risques industriels), Le **coin pratique** (Conseils, Préparation aux situations d'urgence, Contacts et coordonnées). ◀

Vos élus vous reçoivent



PATRICE VERNHETTES

Maire

- Le matin du lundi au samedi sur rendez-vous



FRANÇOISE CHÂTEAU

1^{ère} Adjointe

Commission action sociale

- Le mercredi et samedi matin (9h – 12h)



DAMIEN CHRISTIANY

2^{ème} Adjoint

Commission finances/ressources humaines

- Le lundi après-midi (14h à 16h)



ROSELYNE JALIER-POUILLET

3^{ème} Adjointe

Commission culture/sport/vie associative

- Le jeudi matin (10h à 12h)



GERARD CHAUVIN

4^{ème} Adjoint

Commission voirie/travaux/urbanisme

- Le lundi après-midi (14h à 16h)



CATHERINE GADEMER

5^{ème} Adjointe

Commission communication/école & jeunesse

- Le lundi après-midi (15h à 17h 30)

Les adjoints peuvent également vous recevoir sur rendez-vous – Tél. 02 43 89 70 23

Conseils municipaux

Dates du 2^{ème} semestre 2021 :

- Le mercredi 01 septembre 2021 - 20 h
- Le mercredi 13 octobre 2021 – 20 h
- Le mercredi 10 novembre 2021 – 20 h
- Le mercredi 08 décembre 2021 – 20 h

En raison du contexte actuel, le lieu reste à définir.

Retrouvez toutes les délibérations des Conseils Municipaux sur le site de la Mairie : www.saint-mars-la-briere.fr rubrique : Conseils Municipaux (

État civil

15 Naissances

7 Mariages, 8 pacs,
11 Décès

Balayage

- 7 octobre 2020
- 4 novembre 2020
- 2 décembre 2020
- 6 janvier 2021

Parole aux élus

Liste minoritaire

Mesdames, Messieurs,

Un an après les élections municipales, la crise sanitaire perdue avec un espoir de sortie mesurée avec la vaccination. Saint Mars La Brière dispose d'un centre de vaccination et c'est une excellente nouvelle. La santé étant un bien précieux, évidemment nous porterons une attention toute particulière à la construction de la maison médicale prévue début 2022 pour une livraison second semestre 2023. A noter que la convention signée avec Sarthe Habitat fait peser un risque économique et temporel sur ce chantier. Il en est de même pour les commerces où le maire et sa majorité municipale ont décidé de livrer 300M² (sur 590M²) de locaux prêts à être exploités pour 2 commerces (pizzeria et Boulangerie) sans aucun engagement avec les commerçants potentiels. La crise économique, avec des conséquences que nul ne prédit à ce jour, n'atténue pas nos inquiétudes sur la capacité financière de la commune à faire face aux risques et à des événements imprévus. Par conséquent, les impacts potentiels sur les taxes locales pourraient peser sur votre pouvoir d'achat. De plus dans ce contexte les travaux concernant la halle ne doivent pas être engagés.

Mesdames, Messieurs, comptez sur nous pour défendre vos intérêts. (

Liste majoritaire

Briéroises, Briérois,

Dans ce contexte difficile de crise sanitaire la commune de Saint Mars n'est pas épargnée par la covid. Vos élus sont à vos côtés pour vous aider à passer cette difficile période de notre histoire. Ils se félicitent d'avoir obtenu un centre de vaccination sur Saint Mars, le seul de la communauté de communes.

Par ailleurs, ils continuent à travailler sur les projets de notre commune pour les faire aboutir. Projets qui font l'objet d'une prospective à long terme et qui ne mettent pas en péril les finances de la collectivité. Les finances de la communes sont saines contrairement aux dires des élus minoritaires. C'est une des raisons qui, dans ce contexte, nous a conduit à ne pas augmenter le taux communal des impôts fonciers cette année. Vos élus mesurent pleinement les responsabilités qui sont les leurs en terme de gestion des finances de la commune mais n'oublent pas que leur rôle est aussi de préparer notre village pour l'avenir, notamment pour celui de nos enfants et petits-enfants. C'est ce qu'ils s'efforcent de faire. Nous restons, bien sûr, à l'écoute de chacun et chacune d'entre vous. (



IntraMuros

L'essentiel est près de chez vous.

Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.



Play Store
(Android)



Apple Store
(iPhone)

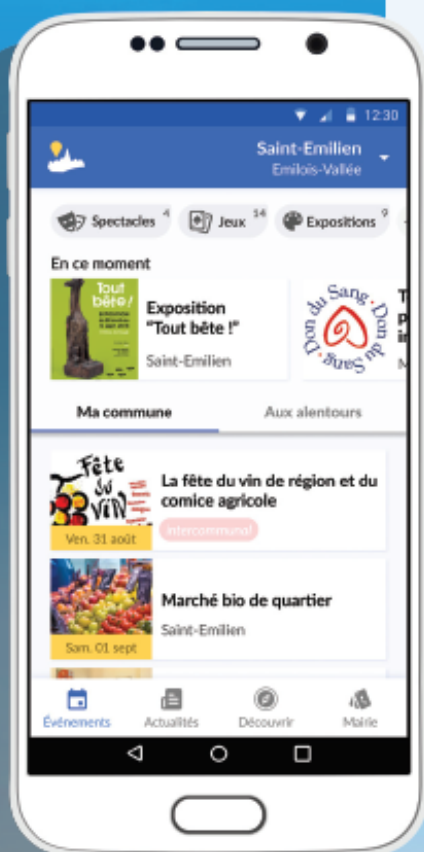
Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.



IntraMuros

Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets.

Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours. Recevez les infos importantes par notification.



Téléchargement gratuit



APPLICATION INTRAMUROS

**Vous n'êtes pas encore abonnés à IntraMuros ?
Rejoignez-nous et découvrez votre commune et tous ses services !
Aucune donnée n'est collectée, c'est gratuit !**